

INTRODUCTION

Ce projet de thèse est une étude qui se situe dans le cadre de l'expérience et de la pensée de ROUSSEAU. Né le 28 juin 1712 à Genève, il est un écrivain et philosophe du siècle des « lumières ». D'une famille protestante d'origine française, sa mère meurt tout en le mettant au monde, une mort laissant une trace profonde dans la vie sensible de ROUSSEAU. Cette sensibilité a créé un monde imaginaire qu'il peuplera plus tard d'êtres selon son cœur. Mais le retour à la réalité sera, tout au long de sa vie, de plus en plus difficile. Car son imagination augmente aussi ses maux réels.

A la suite d'une affaire personnelle, le père de ROUSSEAU doit quitter Genève. Il laisse l'enfant à son oncle, Gabriel BERNARD. Celui-ci met son neveu et son fils chez le pasteur Lamercier qui a une école dans la campagne. Jean-Jacques ne va pas trop souffrir de ce brusque changement. Car la vie, à la campagne, lui paraît libre et tranquille. Il s'entend très bien avec son cousin, il ouvre son cœur à l'amitié, il aime, il est aimé, il est heureux. Tout va pour le mieux jusqu'à ce que vienne l'histoire du peigne.

Un jour, la fille du pasteur, Mademoiselle Lamercier, trouve un des ses peignes cassé. Personne d'autre, selon elle, que ROUSSEAU n'était entré dans la chambre. Il est interrogé, il nie, mais il n'est pas écouté. Il est puni sévèrement. La grande sensibilité de ROUSSEAU fera que cette affaire aura beaucoup de conséquences sur la fonction de sa personnalité.

Craintif sans sujet, incertain sans savoir de quoi, ROUSSEAU a besoin des soins particuliers. Ainsi, doit-il travailler. Il en trouve, mais tombant amoureux de la dame de la maison, cette aventure ne dure pas. Il trouve un autre travail chez Monsieur De gouvan. Il est à la fois domestique et secrétaire. Mais, ne valant pas, à ses yeux, un quart d'heure de vraie liberté, ce projet, ROUSSEAU l'abandonne sans regret. Il s'est rendu chez un graveur dont le métier lui plait. Battu et humilié, le jeune Jean-Jacques prend la fuite pour une vie solitaire.

Maintenant seul, il se sent libre et maître de soi-même, il croit pouvoir tout faire, atteindre tout, trouver « festins ». Il découvre un monde des vertus naturelles, de vie simple où il se sent bien. Il s'est aperçu que « l'homme est né bon, c'est la

société qui l'a corrompu ». Le spectacle de l'injustice, de la méchanceté, de l'inégalité n'est pas inné ; il est acquis dans la société.

L'inégalité, n'est pas pour ROUSSEAU, une simple thèse de réflexion, l'occasion de briller par quelque séduction paradoxale dans le cénacle fermé de ce que l'on appellera aujourd'hui les « intellectuels ». Depuis son enfance, il a pu faire l'amère expérience de la morgue des grands de ce monde. Sans aucun héritage que ses talents, sans autre place, dans la société que celle qui lui assignent les caprices du hasard, il a su ce que « servir » veut dire. Ayant connu l'état de précepteur et de secrétaire, il sait ce que signifie être dépendant et ce que vaut la protection d'un maître. L'inégalité, avant de la penser, ROUSSEAU l'a d'abord vécue. A l'issue de cette expérience, il définit l'homme comme étant un être libre de nature et les hommes comme des êtres non libres de leurs civilisations.

Vécue et conçue comme autorité de soi par soi, la liberté naturelle pose l'égalité ontologique entre les individus naturels. D'une manière plus précise, la multiplicité des individus qui vivent dans et par l'indépendance sont naturellement égaux les uns par rapport aux autres. Cette égalité ontologique n'est rien d'autre que l'égalité de la liberté pour tous les individus. Si tous les individus sont libres, ce qu'ils sont tous égaux. Cette égalité de la liberté s'élève sur la base de la négation de l'idée et de la réalité de la supériorité ou de l'infériorité naturelle entre les hommes : de nature, tous les hommes sont égaux. Liberté et égalité font partie intégrante de l'homme dans sa naturalité. Cette double détermination est inséparable l'une par rapport à l'autre. Cette indissociation s'explique par le fait que la liberté fonde l'égalité tout autant que l'égalité fonde la liberté.

Mais le souci de se rapprocher conduit les hommes à se démarquer de la nature, et à créer la civilisation dont la conséquence immédiate est la perte de la vie heureuse. C'est cette civilisation qui amène les hommes à entrer en conflit les uns avec les autres. Voilà pourquoi, selon ROUSSEAU, la société est contraire à la nature. La sociabilité n'est pas une détermination ontologique et naturelle de l'humanité. Elle est le résultat de la socialisation. Celle-ci est un processus historique qui transforme progressivement et logiquement l'être naturel de l'homme en un être social.

Ce projet de thèse a pour thème : « **de la théorie de l'homme à la conception de l'inégalité selon la pensée de ROUSSEAU** ». C'est un projet dont l'objectif est de chercher à comprendre le statut ontologique de l'homme, son rapport non seulement avec la nature, mais aussi avec la société au sein de laquelle il vit. De cet objectif découle cette problématique : Qu'est-ce que l'homme ? Quel est son essence ? Quels sont l'origine et les fondements de l'inégalité sociale, cause certaine de la perte de la liberté naturelle ? Comment faire pour restituer cette liberté perdue ? Ce sont ces interrogations qui nous permettent de mieux comprendre l'être l'humain et d'expliquer la condition sociale dans laquelle il vit.

Pour ce faire, nous avons divisé notre travail en trois parties. La première partie s'attachera aux motivations sur le choix du sujet et à la présentation du thème. Il s'agira d'analyser non seulement quelques aspects objectifs du statut de l'homme, mais aussi de chercher à comprendre l'inégalité entre les hommes et ses impacts.

La deuxième partie de ce projet de thèse présentera la méthodologie qui nous a parue approprié à notre recherche. Dans cette partie, nous expliquerons la pertinence de différentes approches méthodologiques, d'une part ; et d'autre part, nous essayerons de donner un aperçu général sur l'œuvre de ROUSSEAU, puis de l'objectif sa philosophie.

La troisième partie abordera, enfin, le plan provisoire de la future thèse, les concepts clés avant de présenter une bibliographie en partie commentée. C'est de cette manière que nous espérons défendre ce projet de thèse. La recherche se poursuivra, encore en explorant toutes les possibilités d'accès à plus d'informations, ce qui nous permettra de mieux aborder la rédaction de la thèse dans les années à venir.

PREMIERE PARTIE :

**MOTIVATIONS A PROPOS DU THEME DE RECHERCHE ET
PRESENTATION DU THEME.**

I. 1. Motivations à propos du thème de recherche.

Pourquoi avons-nous choisi comme thème : « **de la théorie de l'homme à la conception de l'inégalité selon la pensée de ROUSSEAU** » ?

Pour qu'il ait vraiment une continuité dans nos futures recherches parce qu'il s'agit d'un approfondissement de ce que nous avons entamé en mémoire de Maîtrise. Toute bonne recherche vise à élucider ou à solutionner une question précise. S'il y a besoin de faire une recherche, c'est parce qu'il y a des raisons. La question est donc de savoir, quelles sont les raisons qui nous ont poussées à traiter ce thème ?

En tant qu'apprenti philosophe, nous sommes intéressés à ce thème dans la mesure où la philosophie se définit comme étude rationnelle de la vérité de l'homme et du monde. C'est dans le souci de comprendre cet aspect philosophique que nous avons choisi ROUSSEAU, un penseur qui a cherché à comprendre l'essence de l'homme : « *C'est de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes.* »¹

L'homme est un être libre. A ce sujet, Sartre écrit : « *l'homme est libre, l'homme est liberté.* »² L'homme est condamné à être libre. « *La liberté n'est pas un être : elle est l'être de l'homme, c'est-à-dire son néant d'être.* »³ En ce sens, l'être humain ne doit pas être assujetti à quelqu'un. Car « *aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable.* »⁴ Malheureusement, cela n'a pas sa raison d'être dans les sociétés actuelles.

Dans notre société, les hommes se font des idées fausses et illusoires sur ce qu'ils sont, de la part de leur nature, et ce qu'ils doivent devenir. Les produits de leurs raisons leur dépassent et ils se sont inclinés devant leurs propres inventions. Très occupés à augmenter l'étendue extérieure de leur être, diverses inégalités apparaissent, à savoir l'inégalité sociale, l'inégalité économique, l'inégalité politique, l'inégalité religieuse etc. les plus puissants imposent et dominent les moins puissants, dans la préparation de toute chose. Dans le domaine sanitaire, par exemple, les

¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris : Hatier, 1999, p. 24.

² Jean Paul SARTRE, *L'existentialisme est un humanisme*. Paris : Gallimard, 1966, p.39.

³ Ibid., *L'être et le néant*. Paris : Gallimard, 1943, p. 495.

⁴ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social précédé d'un « Essai sur la politique de Rousseau » de Bertrand de Jouvenel*. Paris : Librairie générale française, 1978, p.127

coûts hospitaliers ont rehaussé de telle sorte que les pauvres n'arrivent pas à en bénéficier. Par conséquent, ils préfèrent mourir en douceur plutôt que de se rendre à l'hôpital. Seuls les riches arrivent à faire face à ces conditions sanitaires.

Quant à la justice, on assiste à une inégalité inédite : on ne juge pas les hommes selon les erreurs de leurs actes, mais en fonction de leur classe sociale. Cela permet aux plus puissants de s'imposer ou même d'acheter les juges.

A ces précédentes inégalités s'ajoute également l'inégalité entre l'homme et la femme : nombreux sont les esprits mal intentionnés considèrent la femme comme un citoyen du « second rang » ; comme un instrument sexuel ; comme une machine qui n'a, non seulement, qu'à produire des enfants mais aussi qu'à faire de la cuisine. Or, entre l'homme et la femme, il n'y a point de différence considérable dans la mesure où, à part le sexe, la femme est égale à l'homme. Elle a les mêmes organes, les mêmes facultés que lui : « *en tout ce qui ne tient pas aux sexes, la femme est homme.* »⁵ Dans cette perspective, dira Simone DE BEAUVOIR : « *toute opposition polaire entre l'homme et la femme est acquise* »⁶, elle est socialement déterminée. Comme tout être humain, la femme est un individu qui a besoin du respect et de la liberté.

C'est ce genre de problèmes qui nous ont donnés le courage de choisir un tel sujet. Il est clair que vouloir supprimer simplement et purement l'inégalité des faits semble difficile voire impossible. Cependant, pour bien maintenir la liberté humaine, il faut réduire les inégalités. La question est donc de savoir, quel peut être le concept ou la réalité qui peut réduire l'inégalité entre les hommes ? Répondre à cette interrogation, c'est affirmer que c'est le concept de justice.

La justice se présente comme une forme de révolution. Sa première forme de révolution est spirituelle et religieuse : la religion monothéiste affirme l'égalité de tous les hommes devant Dieu. La deuxième forme de révolution de la justice est philosophique : la philosophie cartésienne affirme l'égalité de tous les hommes devant la raison : « *le bon sens est la chose du monde la mieux partagée.* »⁷. Sa troisième forme de révolution est politique : celle-ci n'est rien d'autre que l'affirmation de l'égalité de tous les citoyens devant la loi de la République. A cela s'ajoute la

⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou de l'éducation*. Paris : Flammarion, 1966, p. 465.

⁶ Simone DE BEAUVOIR, *in Encyclopédie universalis*. Vol 6. Paris : Flammarion, 1968, p. 976.

⁷ René DESCARTES, *Discours de la méthode*, Paris : Flammarion, 1966, p. 33.

révolution sociale que les socialistes ont voulu réaliser : le socialisme affirme l'égalité de tous les hommes devant les biens sociaux.

Egalité devant Dieu, devant la raison, devant la loi de la République, devant les biens de la société n'est rien d'autre que l'égalité de tous les hommes devant la liberté. Cela montre que nous n'avons pas choisi notre sujet pour choisir, mais nous l'avons consciemment choisi dans le but de pouvoir lutter contre les inégalités banales afin de militer pour le respect, la dignité et la liberté humaine, et d'espérer assumer cette responsabilité jusqu'au bout. Citoyen d'un pays adhérant à la charte des Nations-Unies, nous n'hésiterons pas à respecter et à faire respecter cette charte. Dès sa création jusqu'à nos jours, la charte des Nations-Unies a toujours affirmé qu'il est nécessaire de promouvoir la liberté et l'égalité entre les humains. Car tous les individus naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droit.

I. 2. Analyse des aspects objectifs du statut de l'homme.

Dès le premier alinéa de son premier Discours, ROUSSEAU déclare que l'objet essentiel de la philosophie devait être l'homme, sa nature, ses droits, ses devoirs et sa fin. La nature de l'homme est, ce « *cœur du cœur, cette âme de l'âme où Dieu respire.* »⁸

A ses yeux, l'homme est d'abord un être naturel. La naturalité constitue une détermination ontologique de l'humanité. La réalité de cette détermination est la dimension physique conçue et définie comme dimension biologique. Par sa nature biologique, l'homme est un être vivant. Or, tout être vivant a des besoins. Le besoin est une forme d'exigence vitale inscrite au sein de la subjectivité corporelle et vivante. Par sa nature vivante, le besoin vital de l'homme se réduit à la faim, à la soif, à la reproduction et au repos. Simples, ses besoins sont immédiatement satisfaits par la nature. Il y a une dépendance totale de l'homme par rapport à la nature.

Cette dépendance ontologique de l'homme par rapport à la nature fonde l'indépendance existentielle de l'homme par rapport à l'autre homme. Par sa naturalité, l'homme est un être indépendant qui se suffit à lui-même. Cette indépendance de soi par rapport à l'autre montre que l'homme est un être solitaire. Cette solitude se manifeste par l'absence de la communication avec ses semblables.

⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*. Paris : Union générale, 1973, p. 16.

L'homme naturel ne vit qu'en lui-même, par lui-même et pour lui-même. C'est cette considération que Rousseau a envue lorsqu'il écrit :

« concluons qu'errant dans les forêts sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre, et sans liaison, sans nul besoin de semblables, comme sans nul besoin de leur nuire peut-être-même jamais en connaître aucun individuellement, l'homme sauvage sujet à peu de passions, et se suffisant à lui-même, n'avait que les sentiments et les lumières propres à cet état, qu'il croyait intérêt de voir. »⁹

Cette autosuffisance de soi par soi de l'homme naturel est liée aux sentiments qu'il a des vrais besoins. Ceux-ci, sont de ses besoins purement naturels. Ce sont des besoins qui sont dictés par l'intérêt de l'homme dans sa relation avec la nature. Ce ne sont pas des besoins dictés par un autre homme. C'est la satisfaction de ses besoins conformément à ses intérêts qui assure la conservation de soi par soi de l'homme. L'instinct de conservation est une exigence fondamentale de l'homme dans sa naturalité. Cette exigence comprend quatre dimensions : subjective, objective, finale et instrumentale. La dimension subjective désigne que l'homme naturel est sujet, auteur et agent de la conservation de soi. La dimension objective n'est rien d'autre que la nature dans tous ses produits. C'est l'appropriation subjective et objective des produits naturels qui permet la satisfaction des besoins vitaux, condition sine-qua-non de la conservation de soi. La finalité de cette conservation est l'autoproduction perpétuelle et constante de la vie humaine. La dimension instrumentale désigne les moyens avec lesquels l'homme, auteur de l'action de conservation, s'approprie les produits naturels. La réalité naturelle de cette dimension instrumentale est le corps.

L'homme naturel n'emploie pas d'outils difficiles comme instrument d'appropriation de la nature. Par leur objectivité et par leur extériorité, les outils risquent d'échapper à la disposition de l'homme. C'est la raison pour laquelle celui-ci s'instrumentalise lui-même. Cette auto-instrumentalisation de soi par soi justifie que la conservation de soi par soi de l'homme naturel dépend totalement, entièrement, nécessairement de lui-même et non de quelque chose d'extérieur qui pourrait

⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris : Hatier, 1999, p. 54.

échapper à son contrôle, à sa maîtrise et à sa disposition. Le corps de l'homme naturel est donc le seul instrument qu'il connaisse.

Le corps est une totalité organique, vivante et naturelle des facultés, des forces essentielles avec lesquelles l'homme naturel s'identifie et ne font qu'un. Uni et identique à sa propre corporéité, l'homme naturel, dans toutes les opérations effectuées, dans n'importe quelle circonstance, ne se distingue et ne se sépare de l'entièreté ontologique de son propre corps. Ne pouvant se conserver que sur la base de l'instrumentalisation de son corps, il se trouve dans la nécessité de perfectionner les organes corporels qui interviennent dans cette conservation. Ces organes corporels ne sont rien d'autre que les organes sensoriels.

La sensibilité est une détermination ontologique de la corporéité vivante. C'est de cette sensibilité que l'être était sorti « des mains du créateur ». C'est avec la totalité objective des facultés sensorielles de son corps que l'homme naturel entre en relation avec la nature. Le corps est donc un instrument universel de l'homme dans sa naturalité. C'est cette universalité qui fait de lui un être vigoureux et toujours en bonne santé.

La santé est une détermination conceptuelle et réelle de l'homme, dans sa naturalité. L'homme naturel est cet être qui ne connaît pas la maladie. La maladie est une caractéristique existentielle de l'être social. L'être social est un être qui réfléchit, alors que l'homme naturel ne réfléchit point. Méconnaissant la maladie, il ne saura ce que c'est la mort.

La mort « *est d'abord une image et elle reste une image* »¹⁰. Incapable d'imaginer, l'homme naturel ne peut pas faire l'expérience mentale de la mort. Cette dernière, dans sa dimension essentielle, est une détermination qui s'élève sur la base de l'individualité. L'individualité est une réalité sociale. Raison pour laquelle, selon HEIDEGGER, mourir ne veut pas dire quitter le monde, c'est un phénomène ontologique constitué par la « miennéité », c'est-à-dire une possibilité d'être particulier. La mort est un mode d'être que l'homme a à assumer, puisqu'il est un être qui est toujours hors de lui, tendu vers un avenir. Or, l'homme naturel méconnaît ce que c'est l'avenir alors que là où cet avenir n'existe pas, la réalité psychologique de la

¹⁰ BACHELARD, *in l'homme et la mort d'Edgard MORIN*, Paris : Seuil, 1970, p. 42

mort n'est pas consciente. On peut donc dire que l'homme naturel mène une existence proche de celle de l'animal. Or, aux yeux de HEIDEGGER, seul l'homme meurt, l'animal périt.

La signification qu'on peut extraire à partir de la réflexion philosophique du rapport de l'homme et de la nature, rapport fondé sur les besoins et leur satisfaction, est l'immédiateté. L'immédiateté constitue une détermination ontologique de l'homme dans sa naturalité. Elle identifie l'homme à l'ensemble de tout être vivant. Dire de l'homme qu'il est un être immédiat, c'est affirmer qu'il fait partie intégrante de la nature. La naturalité exprime la coappartenance ontologique de l'homme avec la nature. La réalité immédiate de cette coappartenance est le co-organique de l'homme et le co-non organique de la nature.

A la différence du corps humain qui est un corps organique, c'est-à-dire comportant plusieurs organes, la nature est un corps-non organique. Cela signifie qu'il y a une osmose (relation forte) entre l'homme et la nature. Cette osmose atteste que l'être de l'homme dépend totalement de la nature. Il est dans l'essence de l'homme de se mettre en relation permanente avec la nature. La cause de cette relation permanente n'est rien d'autre que la vitalité de l'homme. Mais l'homme n'est pas seulement un être vivant ; il est aussi et surtout un être humain. C'est cette humanité qui lui distingue des autres êtres. La question est donc de savoir, quelles sont les déterminations essentielles qui spécifient l'humain de l'homme ?

Parmi les déterminations ontologiques qui distinguent l'homme des autres êtres, on peut citer la liberté. La liberté est une détermination spécifique de l'humanité. C'est pourquoi, ROUSSEAU définit l'homme non pas par la raison, mais par la liberté. Ce qui montre son originalité par rapport à la tradition philosophique. Selon la définition traditionnelle, l'homme est un animal raisonnable. A la différence de cette tradition philosophique définissant l'homme par la raison ou par la pensée, ROUSSEAU définit l'homme par la liberté. C'est la liberté et non la raison qui fait la dignité de l'être humain « *dans le fait qu'il n'a pas de définition, que la nature est de ne pas être prisonnier d'une catégorie, de posséder la capacité de s'arracher à tout code où l'on prétendrait l'enfermer* »¹¹

¹¹ André Comte SPONVILLE et Luc FERRY, *La sagesse des modernes*, Paris: Robert Laffont, 1998, p. 98.

Bien que dépourvu de raison, l'homme naturel est déjà un être humain dans son entièreté. Cette entièreté s'exprime dans la liberté et non dans la raison. C'est la raison pour laquelle c'est à partir de la liberté qu'il faut juger le développement de l'humanité au lieu de ne tenir compte que les progrès scientifiques et techniques. De la même manière, sur le plan de l'organisation politique de la cité, le fondement et la fin ultime de l'ordre républicain s'élèvent sur la base de la liberté. La liberté constitue le principe logique et ontologique de la République. Cette exaltation de la liberté, au détriment de la raison, métamorphose la perspective ou le regard de la tradition philosophique adoptée jusqu'ici sur la condition humaine. Cette modification se justifie par le fait que l'idéal de la sagesse traditionnelle, selon laquelle vivre selon les prérogatives de la raison passe désormais au second plan, après l'exigence de la liberté.

La liberté est le propre de l'homme. La raison ou l'entendement ne permet pas de définir l'homme. Cette catégorie liée à la sensibilité contribue à la formation d'idées. Or, selon ROUSSEAU, l'animal n'est dépourvu d'entendement dans la mesure où cette formation d'idées s'explique d'une manière mécanique et empirique. Nous savons qu'avec ROUSSEAU, et aujourd'hui avec Joëlle PROUST, toute espèce possède ses propres capacités de raisonnement. Pour Joëlle PROUST, chaque espèce animale a sa propre manière d'extraire les informations et de les exploiter selon ses besoins. Si toute espèce animale a la capacité de former des idées, il n'y a que l'espèce humaine qui a la capacité d'être libre. C'est cette liberté que ROUSSEAU évoque dans ce texte :

« *Tout animal a des idées puisqu'il a des sens, il combine même ses idées jusqu'à certain point, et l'homme ne diffère à cet égard de la bête que plus ou moins. Quelques philosophes ont même avancé qu'il y a plus de différence de tel homme à tel homme que tel homme à tel bête ; ce n'est pas tant l'entendement qui fait parmi les animaux la distinction spécifique de l'homme que sa qualité d'agent libre.* »¹²

Si la liberté constitue l'être de l'homme, c'est qu'il fait l'expérience de cette liberté à l'intérieur de sa subjectivité intime. La première forme de cette expérience est l'affirmation de sa propre indépendance. Liberté et indépendance sont deux

¹² Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Hatier, 1999, p. 34.

concepts et deux réalités qui s'interpellent. Cette interpellation s'explique par le fait qu'il n'y a pas de liberté sans indépendance tout autant qu'il n'y a pas d'indépendance sans liberté. Raison pour laquelle, selon ROUSSEAU, seul l'homme naturel est libre. Celui-ci est un être absolu qui ne dépend de personne.

A l'état de nature, tous les hommes sont libres dans la mesure où ils sont indépendants les uns des autres. En ce sens, nul ne peut être dépossédé de ses biens, ni soumis au pouvoir de l'autre. Dans cet état, chacun est le maître absolu de sa propre personne, et non pas le sujet d'une autre personne. L'état de nature est un état d'innocence comme le moment d'Adam avant sa chute ; un état idéal où l'on vit, selon la formule de Saint Matthieu, comme les oiseaux du ciel nourris de la seule main du père céleste, sans souci du lendemain, car le lendemain est en souci de lui-même : « à chaque jour suffit sa peine ». L'homme naturel a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, un pouvoir d'auto-détermination, en vertu duquel il ne subit aucune force extérieure. C'est pourquoi, ROUSSEAU le qualifie égal à Dieu. Dieu créé s'il veut, et Il ne crée que parce qu'il veut. Comme celle de Dieu, la volonté de l'homme naturel est absolue puisqu'il ne dépend de personne ni de la volonté de personne. Car chacun est roi autant que l'autre, et tout le monde égale à tout monde. La réalité fondamentale de cette égalité entre les hommes n'est rien d'autre que la solitude.

La solitude est le principe logique et existentiel de la liberté humaine dans sa naturalité. Elle est principe logique, car son idée permet de comprendre, d'expliquer cette liberté naturelle définie et vécue comme auto-détermination de soi par soi. Elle est principe existentielle dans la mesure où elle est principe dans lequel l'individu fait l'expérience de son insociabilité. Et c'est dans cette insociabilité que l'homme fait l'expérience de sa liberté. Ainsi, dira Tzvetan TODOROV : « *je suis cent fois plus heureux dans ma solitude que je ne pourrais être en vivant avec eux.* »¹³

La solitude est le moment où l'homme jouit d'une vraie liberté, d'un bonheur parfait ; le moment où il trouve la santé de l'âme ; le moment où il peut rêver à son aise. Quand on est seul, on est loin du tuteur d'autrui. Voici ce que SARTRE dit à cet égard :

« Je viens de faire un geste maladroit ou vulgaire : ce geste colle à moi, je ne le juge ni ne le blâme, je le vis simplement, je

¹³ Tzvetan TODOROV, *Frêle bonheur*. Paris : Hachette, 1985, p. 47.

le réalise sur le mode du pour-soi. Mais voici tout à coup que je lève la tête : quelqu'un était là et m'a vu. Je réalise tout à coup toute la vulgarité de mon geste et j'ai honte. »¹⁴

Selon SARTRE, quand l'autre me regarde, je cesse d'être moi-même et je deviens son objet. Quel est alors le sens du regard ? Le plus souvent, un regard, c'est la convergence vers moi de deux globes oculaires. Il peut être aussi un bruit, un silence ou même un léger mouvement. Imaginons, par exemple, que « j'en suis venu à coller mon oreille contre une porte, à regarder par le trou de la serrure ». Or, voici que j'entends des pas lents, on me regarde. Je suis atteint de mon être et que des modifications essentielles apparaissent dans mes structures et je ne suis plus libre. L'homme n'est libre que lorsqu'il est seul. C'est dans et par la solitude qu'il peut non seulement devenir librement, mais aussi et surtout choisir librement son mode de vie.

Le choix est une condition essentielle de l'être humain par rapport à sa liberté. Il permet de se poser des buts, de les choisir dans le monde et de ne pas être contraint par une volonté extérieure. A la différence de l'animal qui ne peut pas choisir, l'homme est cet être qui a la capacité de choisir :

« Je vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse, à qui la nature a donné des sens pour se remonter elle-même, et pour garantir, jusqu'à certain point, de tout ce qui tend à la détruire, ou à la déranger. J'aperçois précisément les mêmes choses dans la machine humaine, avec cette différence que la nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes, en qualité d'agent libre. »¹⁵

C'est la nature qui fait toutes les opérations de l'animal, tandis que l'homme concourt aux siennes en toute liberté. A cette liberté s'ajoute également la perfectibilité.

La perfectibilité est la capacité ontologique de l'homme de se perfectionner, de s'améliorer, d'évoluer et de devenir. A la différence de l'animal qui est un être imperfectible, l'homme est un être perfectible qui se crée lui-même au fur et à mesure qu'il développe ses facultés. Liberté et perfectibilité sont deux concepts et deux

¹⁴ Jean Paul SARTRE, *L'être et le néant*. Paris : Gallimard, 1943, p. 265.

¹⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Hatier, 1999, p. 34.

réalités qui distinguent l'être humain de l'animalité. A ces deux concepts spécifiques de l'homme s'ajoutent aussi la pensée et le langage.

Pensée et langage apparaissent comme la médiation entre l'homme et ses besoins vitaux. A la différence de l'animal qui est incapable de penser à travers le langage, l'homme a la capacité d'exprimer sa pensée par le langage. Liberté, perfectibilité, pensée et langage sont les quatre déterminations essentielles qui confirment la dimension métaphysique de l'être humain en le distinguant des autres êtres. A cette dimension métaphysique s'ajoute également la dimension morale.

La morale se définit comme un ensemble de règles de conduite. Ces règles permettent à l'homme de bien vivre et de bien se comporter. La question est donc de savoir, en quoi consiste la manifestation de ces règles ? Quelles sont les déterminations essentielles de ces manifestations ? Parmi les déterminations essentielles de ces manifestations, il y a l'amour de soi.

L'amour de soi est un sentiment naturel qui porte l'homme à veiller à sa conservation. Il est une détermination conceptuelle et réelle de tout être humain dans sa naturalité. C'est cet amour de soi qui permet à l'homme naturel d'être et de continuer d'être, de vivre et de continuer de vivre. C'est de cette manière qu'il paraît bon. Mais cet amour de soi ne peut aller tout seul, il est lié à la pitié.

La pitié est une exigence naturelle qui rapproche immédiatement les hommes. Elle permet à chaque individu de s'ouvrir, de s'approcher de l'autre, et de l'aimer comme soi-même. La pitié est donc une sympathie qui naît au spectacle de souffrances d'autrui et qui fait souhaiter qu'elles soient soulagées. Nous pouvons ainsi dire que la pitié est le prolongement de l'amour de soi. C'est de cette pitié que l'amour de soi pour l'autre est possible. De cette considération, ROUSSEAU fait sienne la conception biblique de l'amour. Selon l'exigence biblique de l'amour, il faut aimer son prochain comme soi-même. C'est de cette manière que l'amour de soi pour Dieu serait possible :

« Si quelqu'un dit, j'aime Dieu et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur, en effet, il ne peut pas aimer Dieu qu'il ne voit s'il n'aime pas son frère qu'il voit. »¹⁶

¹⁶ Bible, Première lettre de Jean 4 : 19-21.

L'amour humain a pour modèle l'amour divin dont le principe est la valeur de l'autre, sa dignité, puisque l'homme est fait à l'image de Dieu. Si l'homme est créé à l'image de Dieu, pourquoi il est si contraire à Dieu ? Répondre à cette interrogation, c'est affirmer que, c'est à cause de l'amour-propre.

Il y a une différence entre amour de soi et amour-propre qui permet à l'homme de se distinguer de ses semblables. A la différence l'amour de soi qui réside dans l'incapacité de juger, de comparer ou de préférer, l'amour-propre est un sentiment qui s'élève sur la base de jugement, de comparaison et de préférence conduisant les hommes à la propriété privée dont les conséquences immédiates sont la rivalité, la concurrence, la vanité, l'honneur, l'orgueil, la jalousie, la haine etc. l'amour-propre n'est pas l'amour de ce que l'on est, mais l'image de ce que les autres renvoient à soi. Selon l'exigence de cet l'amour-propre, l'importance n'est pas ce que l'on est, mais ce que l'on vaut selon l'estime des autres. Fondé sur l'amour-propre, l'amour de la société est un amour contre l'humain.

I. 3. Aspects souhaités pour analyser l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.

L'inégalité est une expression qui traduit que deux choses ou deux personnes ne sont pas égales, en dimension, en durée, en valeur, en qualité, en quantité etc. Dans le *Discours II*, ROUSSEAU distingue deux sortes d'inégalités : l'inégalité physique ou naturelle. Celle-ci consiste dans les différences des âges, de la santé, des forces du corps et de la qualité d'esprit ; l'autre, c'est l'inégalité sociale, contre laquelle il va s'opposer en certain nombre d'objections. Celle-là consiste aux différents priviléges comme ceux d'être riches, puissants, honorés, beaux etc. En ce sens, ROUSSEAU écrit :

« Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalités ; l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps, et des qualités de l'esprit ou de l'âme ; autre qu'on peut appeler inégalité morale ou politique parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents priviléges, dont quelques uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être

plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir. »¹⁷

De nature, certains ont plus de force, de volonté que les autres. Affirmer que les hommes naissent tous égaux en force, en talent, ce serait nier l'évidence. Seulement, la supériorité physique, intellectuelle ou même morale d'un homme ne lui donne pas les droits d'imposer aux autres sa volonté ou de les soumettre à son autorité. Chacun a reçu de la nature assez de forces pour se conduire lui-même. L'inégalité naturelle est donc innocente. Cette innocence s'explique par le fait qu'elle est instituée par la nature-même. Ainsi, ses effets seront moindres, inoffensifs, hors de la société.

En revanche, l'inégalité sociale est instituée par convention. Selon cette convention, il y a dans la société, des riches et des pauvres, des puissants et des faibles, des beaux et des laids, des honorés et des méprisables etc. La question est donc de savoir, quelle peut-être, l'origine, la cause immédiate de cette inégalité sociale ? Répondre à cette question, ROUSSEAU affirme que c'est la propriété privée.

La propriété privée se définit comme « ce qui est propre, c'est-à-dire appartient à un individu ou à tous les individus d'un espèce ». En effet, c'est avec ROUSSEAU que cette expression acquiert un sens fort en philosophie : elle est le droit de posséder et de revendiquer la possession d'une chose. La propriété privée permet donc de s'approprier les biens de la nature et ceux d'autrui. Raison pour laquelle elle est un moyen d'exploitation de l'homme par l'homme. Car elle objective le « moi relatif », c'est-à-dire ce qu'on est pour autrui. Dès lors, la personne s'identifie à son avoir ; son existence pour autrui consacre le règne de l'apparence et de l'opinion. L'être est oublié au profit de l'avoir. Ce qui importe, ce n'est plus ce que l'on est, mais ce que l'on a, non ce que l'on a absolument, mais ce que l'on possède en plus ou en moins par rapport aux autres. Il s'ensuit qu'on regarde les choses, non seulement, par d'autres côtés, mais aussi avec d'autres yeux.

La propriété privée fait que les hommes deviennent différents les uns des autres. Or, de nature, la race humaine est commune dans la mesure où tous les

¹⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Hatier, 1999, p. 24.

humains présentent un ensemble de caractères physiques héréditaires communs, quelque soient leurs langues, leurs mœurs, ou leurs nationalités. L'idée d'homme n'a ni costume, ni taille, ni sexe. Elle vaut pour tous ceux qui font partie de la race humaine. Car tout ce qui est humain est universel, et tout ce qui est universel est humain.

Mais à cause de la propriété privée, l'on ne tient plus compte de cette universalité. Ce qui compte, c'est la particularité : la qualité des cheveux, la couleur de la peau, le milieu d'origine etc. C'est de cette considération que naissent les différentes classes sociales, les divisions sociales dont les conséquences immédiates sont les discriminations. Cela fait que certains sont même exclus à la participation de la vie luxuriante, intellectuelle, politique ou artistique. Tout le monde n'est pas soumis aux mêmes droits. Ce sont les plus riches, les plus puissants qui en profitent au détriment des faibles. Ces derniers sont partout opprimés et asservis. C'est ainsi qu'ils sont toujours misérables, vulnérables.

Pour dominer davantage l'opinion naïve des faibles, les plus forts établissent un faux contrat : « *nous vous accordons la sécurité, disent-ils, pourvu que vous nous accordez votre obéissance.* »¹⁸ Les organismes judiciaires, économiques ou sécuritaires internationaux d'aujourd'hui, à savoir l'O.N.U, l'U.A, ou la C.P.I, en témoignent. Ces organismes, au lieu de maintenir l'égalité entre les humains, ne font que favoriser davantage les plus puissants. Raison pour laquelle le Guide libyen, M. KADAFI affirme que « la C.P.I est une nouvelle forme de impérialisme mondial ». Selon lui, cette C.P.I est une justice des occidentaux contre les autres. C'est la justice de l'homme qui a voulu se sentir supérieur partout. Cela veut dire que le droit de l'homme n'est pas universel, sinon pourquoi un pays comme la France ou les Etats-Unis peuvent avoir le droit de se venter de l'arme nucléaire ? Pourquoi pas l'Iran ou la Corée du nord ? Pourquoi les occidentaux veulent imposer aux autres leur mode de vie ? Pourquoi n'acceptent-ils pas une imposition des valeurs étrangères dans leurs sols ? Cela montre que la société civilisée s'élève sur la base des mensonges, des tromperies. On trompe l'autre non pour son bien, mais pour le nuire. Or, pour ROUSSEAU, « *mentir pour nuire est calomnie ; c'est la pire espèce de mensonge.* »¹⁹

¹⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1992, p. 10.

¹⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Rêveries du promeneur solitaire*, Paris : Gallimard, 1965, p. 75.

L'homme doit tromper son semblable pour assurer sa sécurité. L'une des caractéristiques fondamentales de cette tromperie est la politesse. Pour qu'on soit considéré, on doit se montrer poli. C'est une politesse qui renferme de l'hypocrisie. Et ce sont les hypocrites qui sont souvent les grands gagnants. Voici ce que ROUSSEAU dit à cet égard : « *pour devenir homme de bien, il est bon de commencer par être hypocrite.* »²⁰ Cette politesse entraîne une dégradation de la dignité humaine : on se montre poli, et pourtant au fond du cœur, on hait l'autre. C'est une politesse qui s'élève sur la base de l'extérieur, et non pas de l'intérieur humain, alors que la dignité de l'individu se définit par son intériorité, et non pas par son extériorité. Car tout ce qui est extérieur est une apparence. Or, « l'apparence nous trompe ». L'apparence est un mensonge dont la conséquence immédiate est l'opposition entre les hommes. C'est cette opposition qui rend impossible la paix dans la société. Car les plus forts abusent les pauvres de leurs droits, et ceux-ci éprouvent un sentiment de révolte. Face à cette opposition, ROUSSEAU adresse la remarque suivante :

« *La richesse de toute nation fait l'opulence de quelques particuliers au préjudice du public et que les trésors des millionnaires augmentent la misère des citoyens.* »²¹

ROUSSEAU met en évidence l'attitude méprisante et inhumaine des riches de leur domination. Ces riches exploitent les pauvres et continuent à bafouer leurs droits pour s'enrichir davantage. C'est de cette manière qu'ils continuent à étendre leurs richesses et à traiter les faibles comme étant des esclaves. Traiter un être humain d'esclave est un acte contre-nature. L'esclavagisme est une forme de transgression, de violence de droits ou de la dignité humaine. Pour montrer les caractères inhumains de cet esclavagisme, voici ce que ROUSSEAU écrit : « *Je ne parle point de l'esclavage, parce qu'il est contraire à la nature et aucun droit ne peut l'autoriser.* »²²

Voulant masquer ce terme « esclavage », les plus forts pervertis découvrent un autre terme, pour dominer les autres : la « démocratisation ». Ils s'imposent et imposent leur civilisation partout, sous prétexte qu'ils veulent démocratiser les peuples indigènes. C'est pourquoi l'occident ne cesse d'imposer au reste du monde

²⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur les sciences et les arts-Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Flammarion 1971, p. 61.

²¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur les sciences et les arts-Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Flammarion 1971, p. 217.

²² Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'économie*, Paris : Gallimard, 1964, p. 243.

son idéologie et ses institutions, en se croyant être selon les termes de Jean ZIGLER, la clef du monde. De ce fait, certaines interrogations s'imposent : la démocratisation forcée n'est-elle pas une nouvelle forme faite d'esclavagisme ? L'utilisation de la force devant autrui n'est-elle pas une violence à sa liberté ?

La civilisation d'aujourd'hui pilotée par l'occident est une civilisation malade, dépourvue de toute sorte de morale, une civilisation dominée de l'individualisme à outrance réprimant toutes les qualités naturelles de l'humain à savoir l'empathie, la sympathie, la pitié, la bonté, l'égalité et l'amour de soi. Désormais, personne n'aime personne : tout se fait par intérêt. Je t'aime signifie je t'objective, donc je te déteste. On prétend aimer l'autre, alors qu'au fond, on ne fait que s'aimer soi-même. L'amour n'est qu'une hypocrisie. Voilà pourquoi Sophie ZAMBELEVITH affirme ceci : « *Ce qu'on aime dans l'autre, c'est soi-même ce qu'on regarde dans l'autre, c'est sa propre image.* »²³ Le soi-même, on le fabrique à travers les autres. On utilise les sentiments de l'autre pour parvenir à sa fin. La civilisation nous fait vivre hors de nous, hors de notre être ; elle fausse, affaiblit et ruine ce sentiment de l'existence qui est la seule chose qui rend la vie désirable, la liberté.

D'une certaine façon, cette critique rousseauiste de la civilisation est encore plus valide aujourd'hui : si nous sommes entraînés de nous massacer, ce n'est pas la nature qui nous a obligé de fabriquer d'armes à destruction massive. Certes, ce qui intéresse ROUSSEAU, ce n'est pas la protection de la nature non humaine, c'est la nature de l'être humain, cette liberté « dévorée » par la civilisation. La question s'impose de savoir, comment faire pour que l'être humain retrouve sa liberté ?

Pour ROUSSEAU, aucun retour en arrière n'est possible ; l'homme ne peut plus revenir à l'état de nature. L'histoire atteste que l'être humain ne peut vivre que dans et par la société. Ici, ROUSSEAU semble joindre ARISTOTE selon qui « *l'homme est un animal politique* »²⁴. Chaque être humain vit pour autrui, avec autrui et par autrui. C'est pourquoi l'homme ne peut pas ne pas vivre en société de telle sorte que ce qui est social est individuel, et ce qui est individuel est social. La personne humaine a besoin nécessairement de la vie sociale. Et aux yeux de Noëlla BARAQUIN ; « *la société est le milieu humain organisé dans lequel tout homme se trouve* »

²³ Sophie ZAMBELEVITH, *L'amitié*. Paris : PUF, 2002, p. 197.

²⁴ ARISTOTE, *La politique*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 1997, 1278 b-16.

intégrer. »²⁵ C'est pourquoi, ROUSSEAU évoque un comportement social qui, selon lui, pourrait être positif. Celui-ci n'est rien d'autre que le contrat social.

Le contrat social est une convention dont toutes les parties doivent être dans une relation d'égalité. C'est un contrat qui n'a qu'un but à atteindre, une charge à remplir : protéger et défendre de toute la force commune la dignité de chaque associé. Cela ne semble être possible que lorsque la souveraineté appartient au peuple tout entier. Raison pour laquelle, l'auteur *Du contrat social* considère la République comme étant le seul système gouvernemental idéal. Celle-ci est un régime politique régi par des lois établies par le peuple :

*« J'appelle République tout Etat régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse [...] tout gouvernement légitime est républicain. »*²⁶

Dans un gouvernement républicain, c'est le peuple qui constitue la réalité de la souveraineté. En ce sens, il n'est pas soumis à un pouvoir autoritaire. En effet, il appartient à chaque Nation de mesurer ce que c'est la République, et cela en tenant compte de son histoire, de sa culture etc. Contraindre une Nation à adopter un système de gouvernement qui n'est pas inscrit dans son histoire, c'est comme on « force une terre à nourrir les produits d'une autre, un arbre à porter les fruits d'un autre. »²⁷ De la même manière dira W. BORANES : « vouloir démocratiser un pays sans connaître sa culture, sa sagesse, est complètement illusoire. »²⁸ Les mœurs d'une Nation doivent avoir un grand rapport avec ses lois.

Pour ROUSSEAU, tout système de gouvernement n'est pas conforme à tout pays. Car la vie ne se laisse enfermer dans aucun système. Il n'y a, a priori, pas de meilleur système gouvernemental, si ce n'est que celui qui prône la liberté humaine. La liberté est une exigence potentielle inscrite dans la subjectivité intime de l'être humain. Mais être libre, dans la société, n'est rien d'autre qu'obéir aux lois qu'on s'est prescrites. C'est dans et par cette obéissance à la loi qu'on peut abolir la raison du

²⁵ Noëlla BARAQUIN, *Dictionnaire philosophique*, Paris : A. Colin, 2005, p. 318.

²⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1992, p. 27.

²⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou l'éducation*, Paris : Flammarion, 1966, p. 35.

²⁸ W. BORANES, *La justice*, Paris : Autrement, 2002, p. 11.

plus fort : « *Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir.* »²⁹

La raison du plus fort ne suffit pas, pour être le plus puissant ; elle doit être liée à la loi. Raison pour laquelle, peut-être, le Président OBAMA affirme cela : « l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais des lois fortes ». C'est dans et par la conformité à la loi que l'individu doit se sentir libre. La loi n'interdit non seulement l'oppression brutale de l'homme par l'homme, mais elle autorise aussi et surtout une entière liberté.

Pour MONTESQUIEU, pour préserver la liberté, il faut empêcher les abus du pouvoir. Mais, pour qu'il n'ait pas abus du pouvoir, il faut que « le pouvoir arrête le pouvoir », et cela par la loi. La liberté consiste, selon lui, à pouvoir faire tout ce que la loi permet. De la même manière écrira John HALLOWELL : « *la liberté consiste à être indépendant de tout sauf de la loi.* »³⁰

Mais pour mettre les choses en œuvre, il faut « vacciner » le peuple, et cela par l'éducation. L'éducation permet à l'individu de distinguer le bien du mal, l'humain de l'animalité. C'est de cette manière qu'il peut jouir d'une liberté digne d'humain. Il n'y a pas de liberté digne d'humain sans éducation. Voici ce que ROUSSEAU dit à cet égard : « *on façonne les plantes par la culture, et les hommes par l'éducation.* »³¹ C'est à travers et par l'éducation que les individus apprendront à vivre en commun accord, les uns à côté des autres, malgré leurs différences. En conséquence, tous les humains ont droit à l'éducation, qu'ils soient garçons ou filles.

²⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1992, p. 32.

³⁰ John HOLLEWELL, *Les fondements de la démocratie*. Paris : Autrement, 1954, p. 113.

³¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Emile ou l'éducation*, Paris : Flammarion, 1966, p. 36.

DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE.

II. 1. Approche méthodologique.

Pour mieux éclaircir notre cheminement, nous jugeons utile d'adopter deux méthodes. Ces méthodes consistent à organiser et à exposer notre pensée. Elles seront nettement distinguées et comprises dans notre future thèse. L'intérêt de la méthode hypothético-déductive réside incontestablement dans l'opération par laquelle l'esprit décompose un ensemble constitué pour en déceler l'autonomie des parties, et pour mieux en apprécier la finalité. Elle permet d'apporter une démonstration ontologique de l'homme dans notre exposé du thème de recherche. Le terme hypothético-déductif est formé de double mot : hypothèse qui signifie supposition, éventualité, proposition initiale à partir de laquelle on construit un raisonnement et déduction qui veut dire conséquence, conclusion, bilan d'un raisonnement. En ce sens, la méthode hypothético-déductive permet de proposer, de supposer des aspects ontologiques quant à la théorie de l'homme. Elle constitue un rôle intégrant dans notre recherche dans la mesure où elle permet de comprendre et d'expliquer la théorie ontologique de l'homme.

Toutefois, étant donné l'évolution de l'inégalité parmi les hommes, aujourd'hui, la méthode génétique n'est pas inutile. Dans l'idée de génétique, il y a l'idée de genèse qui veut dire processus de développement de quelque chose, ensemble des faits qui ont concouru à la formation, la création de quelque chose. La méthode génétique permet donc d'analyser et de comprendre l'origine, les fondements et l'évolution ontologique de l'inégalité entre les hommes. Il existe, en effet, plusieurs formes d'inégalités entre les hommes qu'on peut citer l'inégalité sociale ; l'inégalité politique, l'inégalité économique. Ces trois phénomènes forment une des parties de notre argumentation. La méthode génétique commande ainsi une des parties de notre travail de recherches.

II. 2. Aperçu générale sur l'œuvre de ROUSSEAU.

Jean-Jacques ROUSSEAU a produit plusieurs ouvrages. Ses premiers écrits s'inscrivent dans le domaine de la musique. En 1742, il s'est rendu à Paris comme maître de musique. Il se lie d'amitié avec Denis DIDEROT, et rédige des articles sur la musique pour l'Encyclopédie. Sa notation musicale n'ayant pas été admise par l'Académie, il se met à composer un opéra (1744) qui ne remporte pas non plus le succès attendu.

La vocation littéraire de ROUSSEAU survient en 1749 : en allant rendre visite DIDEROT enfermé au donjon de Vincennes, il a eu l'occasion de lire la question mise au concours par l'Académie de Dijon, « si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ». A l'issu de cette lecture, encouragé par les Encyclopédistes, en particulier DIDEROT, ROUSSEAU prend sa plume et rédige le *Discours sur les sciences et les arts*, une critique audacieuse de la civilisation qui lui voudra le premier prix, un immense succès littéraire.

Dans cet ouvrage, ROUSSEAU avance l'idée que les progrès de la science et de la technique dénaturent l'homme. Il accentue cette position originelle (1755) avec le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* qui contient une condamnation de la propriété privée, du luxe, et prospère un éloge de l'état de nature et de l'homme naturel. A ses yeux, rien n'est mal que le luxe : de lui sont nées l'oisiveté, la vanité et la misère :

« *Si le luxe donne du pain à cent pauvres dans nos villes, il en fait périr cent mille dans nos campagnes ; s'il n'y avait donc pas de luxe, il n'y aurait point de pauvre.* »³²

Ce sont le luxe et les progrès qui sont à l'origine du désordre social lequel cause des préjudices à l'exercice de la liberté humaine:

« *Voilà toutes les qualités naturelles mises en action, le rang et le sort de chaque homme établi, non seulement sur les quantités des biens et le pouvoir de servir ou de nuire, mais sur l'esprit, la beauté, la force ou l'adresse, sur le mérite ou les talents, et ces qualités étant les seules qui pouvaient attirer de la considération, il fallut bientôt les avoir ou les affecter, il fallut pour son avantage se montrer autre que ce qu'on était en effet. Etre et paraître devinrent deux choses tout à fait différentes, et de cette distinction sortirent le faste imposant, la ruse rompeuse, et tous les vices qui en sont le cortège.* »³³

Les sciences, les arts et les techniques nuisent à nos mœurs ; elles conviennent à quelques grands génies qui en profitent au détriment des autres. Si ROUSSEAU les condamne, ce n'est pas parce qu'elles éloignent l'être humain de

³² Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur les sciences et les arts-Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Flammarion 1971, p. 34.

³³ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Hatier 1999, p. 69.

Dieu, ni parce qu'elles nuisent à la sagesse individuelle, mais parce qu'elles détruisent la communauté des hommes dans la mesure où elles s'élèvent sur la base du paraître et de l'efficacité dont l'essentiel est de tirer le plus d'argent possible. C'est de cette manière que l'homme devient méchant, alors que celui-ci doit être naturellement bon.

A la différence de HOBBES qui soutient la thèse de la méchanceté originelle, naturelle et primordiale de l'homme, ROUSSEAU affirme la bonté naturelle de l'homme. Expérimentée comme manifestation de bienveillance, et définie comme caractère d'une personne agréable, la bonté naturelle de l'homme s'élève sur la base de l'innocence.

L'homme naturel est innocent, comme « l'enfant » de NIETZSCHE. Mais qu'est-ce qu'en fait « l'enfant », selon NIETZSCHE ? L'enfant, c'est la disponibilité à un nouveau monde débarrassé des valeurs méprisant la vie, cette figure capable de mener son existence sans référence, qui est caractérisée par la volonté de vivre. L'enfant, c'est enfin, l'homme de la création de soi par soi.

Bonté et innocence sont deux concepts qui s'interpellent dans la mesure où l'innocence confirme cette bonté naturelle. Cette confirmation est illustrée par la multiple détermination de la notion d'innocence : absence de sentiment de culpabilité, pureté de la conscience méconnaissant le mal, naïveté et simplicité d'esprit constituent les caractéristiques de l'innocence naturelle. Mais à cause du progrès de la science, de l'art et de la technique, cette innocence est perdue.

Ce n'est pas la science en tant que telle que ROUSSEAU maltraite, mais l'attitude abusive attribuée à cette science par les hommes. Selon lui, la science est très bonne en soi, cela est évident, et « *il faudrait avoir renoncé au bon sens pour dire le contraire.* »³⁴ Seulement, elle devient nuisible quand on en abuse. La science permet à l'homme de dominer la nature et de l'utiliser selon ses besoins. Elle lui apporte une grande satisfaction intellectuelle élargissant le champ des ses connaissances. La science est source de bonheur et de liberté si l'homme sait la garder à sa vraie place et en reste le maître libre et conscient. Mais l'homme perverti par l'esprit de domination peut s'en servir pour imposer sa force ou exploiter les autres.

³⁴ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur les sciences et les arts-Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Flammarion 1971, p. 76

La science est neutre en elle-même, ni bonne ni mauvaise. C'est l'homme qui lui donne un sens selon qu'il s'en sert. L'exemple est celui de l'énergie atomique, application d'une découverte de la physique. On peut en faire une source d'énergie utilisable pour le développement d'une société comme on peut en faire une bombe pour détruire d'autres hommes. La science n'a de sens que si elle reste au service de l'homme. Dès qu'elle regarde l'homme comme une chose parmi les autres choses de l'univers, elle devient « le pire des pestes ».

Ces idées ne valent non seulement à ROUSSEAU le succès, mais aussi l'hostilité de ses amis. Après le triomphe de ses deux *Discours*, ROUSSEAU compose coup sur coup d'autres grands ouvrages.

En 1758, il publie *La lettre à d'Alembert*, sur les spectacles ; *Julie ou la nouvelle Héloïse* (1761) qui suscite un enthousiasme littéraire ; *Emile ou de l'éducation* (1762) où il expose ses idées sur la pédagogie ; *Du contrat social* (1762) une œuvre essentielle dans la formation des hommes de 1789.

Condamné pour ses idées tant à Paris qu'à Genève, abandonné par ses amis, ROUSSEAU s'isole pour échapper à son arrestation. Il mène une vie errante. Fuyant de refuge en refuge notamment en Angleterre où il rencontre le philosophe David HUME, ROUSSEAU s'est mis à composer d'autres ouvrages par lesquelles *Les lettres écrits de la montagne* (1764) où il répond à ses accusateurs.

En 1770, il revient à Paris. Souffrant d'une humeur inquiète et farouche, jugé indésirable là où il s'installe, ROUSSEAU est obsédé par les persécutions et les complots dont il se croit victime. Pour se justifier et se défendre, il écrit le récit de sa vie dans *Les confessions* (1770), et se refugie dans la solitude où il s'enjoue le plaisir de l'écriture intime avec *Les rêveries du promeneur solitaire* qui ne paraîtra qu'après sa mort.

En résumé, l'œuvre de ROUSSEAU témoigne un souci permanent remettant en question la société dans laquelle il vit. Certes, à la différence de MARX, ROUSSEAU n'encourage pas à la révolte, car celle-ci ne fait qu'aggraver, à ses yeux, les maux dont la domination sociale est déjà l'expression. La société est la « cimetière » de la liberté humaine ; le lieu où l'être et le paraître ne coïncident pas, où les hommes sont en guerre les uns contre les autres. Se croyant libre, l'homme

civilisé est asservis à l'opinion, c'est-à-dire à l'image qu'il offre au regard d'autrui. Pour conforter sa liberté, il s'aliène par rapport aux autres. La poursuite de la richesse et de la réputation parachève cette aliénation.

Plus que quiconque, ROUSSEAU a non seulement découvert notre modernité, mais il l'a aussi et surtout inventée. Découvert, car cette société existait avant lui mais elle n'avait pas encore trouvé d'interprète assez pénétrant ; inventé dans la mesure où il a légué à la postérité les concepts et les thèmes qu'on n'a pas cessé de scruter. Il a inventé l'enfant, la nature, l'égalité, la démocratie, le culte du moi etc.

Lire ROUSSEAU, c'est lui attribuer une clairvoyance prophétique ; c'est découvrir en lui le père de la Révolution française, le critique passionné de l'inégalité ; c'est connaître le peintre de la nature, l'historien du cœur humain, le défenseur de la liberté, le maître de son sort.

En effet, l'œuvre de ROUSSEAU a beaucoup contribué à notre vie publique, notamment par les idées de souveraineté du peuple, de volonté générale, et de la conception de la loi qui leur est associé. Ces idées lui ont valu d'entrer au panthéon comme une des figures titulaires de la République. Son univers hanté par la rêverie, la contemplation de la nature, le goût insulaire et la solitude ont marqué la littérature du XIX^{ème} siècle à tel point qu'il est considéré comme l'un des précurseurs du romantisme. La déclaration universelle des droits de l'homme doit à ROUSSEAU ses articulations, notamment celles qui accordent et garantissent la liberté socio-politique de l'homme. Dans le domaine de l'éducation, il a montré comment éduquer l'enfant pour qu'il devienne moralement libre.

II. 3. Objectif de la philosophie de ROUSSEAU

Les analyses précédemment faites permettent de dire que l'objectif de la philosophie de ROUSSEAU n'est rien d'autre que la liberté, le respect de la liberté. La liberté est une condition majeure de la stabilité et de la prospérité des relations socio-politiques. Toutes les relations humaines doivent s'élever sur la base de ce principe. D'où les droits de l'homme. L'homme doit jouir d'une liberté quelque soit le sexe, la couleur de la peau, la qualité de ses cheveux ou même son milieu d'origine. La question reste à savoir, comment et pourquoi ROUSSEAU s'est-il lancé dans cette perspective ?

Il est clair qu'une œuvre philosophique laisse apparaître les conditions socio-politiques de son époque. Il y a un rapport entre un philosophe et son époque. La philosophie de ROUSSEAU ne peut pas se soustraire de son siècle appelé siècle des « lumières ».

Les lumières correspondent à une époque de synthèse : elles absorbent l'héritage d'une pensée qui s'est mise en marche en Europe depuis la fin du Moyen-âge et dont les ingrédients se sont affirmés pendant la Renaissance et au XVII^{ème} siècle. La société européenne était strictement hiérarchisée ; le pouvoir était monarchique. La science, la culture et l'éducation étaient tenues en laisse par des dogmes qui réduisaient dramatiquement le champ du débat et de l'innovation. Le système économique était non seulement rigide, mais aussi et surtout très inégalitaire, du fait que la principale ressource, la terre, était contrôlée par une aristocratie puissante. La majorité de la population vivait dans un état de subordination ; la loi ne protégeait que les privilégiés. Le vrai pouvoir appartenait aux hommes d'Eglise. C'était l'Eglise qui animait et inspirait l'Etat. L'Etat avait pour sujet véritable Dieu. Par conséquent, l'homme doit suivre l'impression de la grâce et obéir à la loi qui est révélée, de la part de Dieu, laquelle en est le sujet. La puissance de la réalisation et la sanction qui s'ensuivent reposent sur Dieu. Les « lumières » récusent une telle organisation sociopolitique.

Elles mettent en valeur à la fois le rationalisme et l'empirisme, tout en affirmant aussi bien la pluralité des cultures que l'unicité de la civilisation. Elles défendent la raison, les passions, l'esprit, les arts, les sciences, l'artificiel, le naturel, imprégnant tous les domaines de la création intellectuelle, de la philosophie aux sciences en passant par la littérature, le droit, la peinture. Elles mettent aussi en valeur l'idée d'autonomie de penser, de sentir, de croire : chacun doit pouvoir gérer sa vie privée comme il l'entend. Le peuple souverain pourra formuler les lois qui régiront sa vie et choisir les personnes qui mèneront les affaires de l'Etat, en lui, par lui et pour lui, et non en Dieu, par Dieu et pour Dieu. Dieu n'a plus de place dans les affaires de l'Etat ; Il doit « mourir ». La vérité s'établit dans l'espace et dans le temps, et non plus sous la pression de l'éternité. Les lumières voient l'homme comme un être créateur de la civilisation et de l'histoire, un être autonome refusant toute attitude spiritualiste et religieuse de l'Etat.

L'organisation de l'Etat est humaine, toute humaine, rien qu'humaine. La réalité de l'Etat repose sur l'acte humain, et non pas sur Dieu. Quand KANT dit qu'il faut toujours agir de façon à traiter l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne d'autrui, toujours en même temps comme fin et jamais simplement comme moyen, on comprend déjà la primauté du respect de la dignité de la personne humaine.

Les « lumières » est une libération par rapport à la monarchie absolue. Pour ROUSSEAU, la monarchie absolue est essentiellement illégitime. Elle ne peut même pas être dite un mauvais régime, elle ne l'est pas du tout.

ROUSSEAU cherche à repenser l'Etat sur des fondements rationnels et à libérer l'individu de l'oppression. En ce sens, il est parfaitement moderne et sa pensée politique anticipe certaines des grandes hypothèses des réflexions contemporaines :

*« Je veux chercher si dans l'ordre social, il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre en prenant les hommes tels qu'ils sont, et les lois telles qu'elles peuvent être. »*³⁵

ROUSSEAU nous propose une philosophie politique qui ne repose sur aucune transcendance et qui fait surgir l'ordre social d'un contrat entre les individus rationnels. Cette idée de contrat social joue un rôle central dans toute la période moderne. Elle devient une des caractéristiques fondamentales des démocraties modernes.

Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, la démocratie exclut le pouvoir d'une autorité qui ne procède pas du peuple. C'est un système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens. La volonté du peuple est considérée comme le fondement du pouvoir. La démocratie est le régime le plus naturel et le plus susceptible qui peut inclure la liberté dans les relations de commandement à l'obéissance et respecter ainsi la dignité de l'être. Car dans ce régime, aucun individu ne transfère son droit naturel à un autre individu. Tous les individus sont égaux en droit.

³⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1992, p. 27.

L'auteur du *contrat social* réclame le pacte social afin de sauvegarder l'intérêt commun du peuple, en évitant toute domination d'un individu ou d'un groupe sur un autre. C'est dans cette perspective que ROUSSEAU veut que le peuple gouverne. C'est pourquoi il propose la démocratie dont l'objet repose sur le principe de la souveraineté du peuple. Ce principe revendique un pouvoir dont tout gouvernement est exercé par l'aval de la volonté générale. Ainsi, pense t-il :

« *La première et la plus importante conséquence des principes ci-devant établis est que la volonté générale peut seule diriger les forces de l'Etat selon la fin de son institution, qui est le bien commun.* »³⁶

Tout est soumis à la volonté générale. La volonté générale a pour fonction d'instituer un « Etat de droit », là où les membres du corps social assurent ses activités conformément à la loi. Dans l'organisation démocratique de la cité, c'est l'Etat qui dit le droit. En disant le droit, l'Etat n'est pas au-dessus du droit, tous ses fonctionnements sont régis par le droit. C'est de cette manière que l'Etat garantit le droit. La question est donc de savoir, quelles sont les différentes manifestations de droits ? La double manifestation du droit est : -le droit comme exigence de la nature humaine- et le droit comme une totalité de réglementation permettant le fait de vivre ensemble.

Le fait d'être homme définit le droit. D'une manière plus précise, à partir du moment où on est un être humain, on a déjà le droit. Le droit est donc inscrit dans la nature humaine. Il se manifeste par une sorte d'exigence, de demande, de revendication. Par exemple, il y a dans la nature humaine une exigence de liberté et d'égalité. Mais la réalisation de cette exigence n'est réelle qu'à travers la multiplicité de luttes, de combats, de révolutions. En ce sens, le droit est le résultat de l'histoire.

L'histoire de la civilisation occidentale atteste que la démocratie est le résultat d'un processus historique de la négation de l'absolutisme dont l'essence est la négation de la liberté et de l'égalité. La conséquence de cette négation est la revendication du droit politique. La réalité de ce droit est la citoyenneté. La citoyenneté désigne l'être d'un citoyen. Etre citoyen signifie avoir la capacité de participer à la vie de la cité.

³⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1992, p. 51.

En définitif, les « lumières » ont imposé la raison contre la superstition. Elles se sont battues pour la tolérance. Elles ont fait avancer les sciences et l'éducation. Ce sont elles qui ont forgé l'ordre qui régit aujourd'hui le monde moderne. Si nous convenons que cet ordre est fondé sur un ensemble de droits également partagés, la liberté individuelle, la démocratie, l'égalité des sexes et des races, les libertés de la presse, d'expression, de conscience, de choix... et sur le principe selon lequel l'Etat n'existe que pour assurer le bien commun.

Il est à noter qu'aujourd'hui, l'esprit des « lumières » est menacé par des esprits radicalistes et intégristes. Ce sont les divers courants religieux, quelle qu'en soit l'orientation : Juive, chrétienne, musulmane, hindouiste etc. ils refusent que les lois de l'Etat reposent sur une base purement humaine, ou que la connaissance ne tienne aucun compte des livres saints.

Chaque religion se prétend être le détenteur de la vérité absolue, et considère ainsi les autres comme fausses religions voire une souillure ou une révélation satanique. Or, *Dieu n'a pas attribué à des hommes une autorité sur les autres à embrasser la religion*. Nul ne naît membre d'une Eglise quelconque, sinon la religion du père ou des parents passe aux enfants par droit héréditaire. L'homme n'est pas, par nature, appelé à être lié à une secte ; il se joint spontanément à la société au sein de laquelle il croit que l'on pratique la vraie religion. A partir de cette idéologie, on peut interpréter que toute religion est intolérante. Religion et intolérance sont deux concepts et deux réalités qui s'interpellent et se définissent. Pour mieux comprendre cette intolérance, il faut partir de la conception philosophique entre l'un et le multiple, entre l'identité et la différence, entre le même et l'autre, entre l'unité et la diversité. De cette conception, on peut déduire que l'intolérance est une opération théorique et pratique qui consiste à nuire le multiple, la différence, l'autre et la diversité.

L'observation de l'histoire permet de dire que, c'est la religion, plus particulièrement, la religion monothéiste qui est l'affirmation théorique et pratique de cette intolérance. A la base de cette intolérance s'élève l'affirmation de l'un, de l'identité et de l'unité.

Voulant sauvegarder la liberté de l'homme, l'Etat doit être fondé sur la bienveillance et sur la tolérance mutuelle que les particuliers doivent avoir les uns

pour les autres. Si, par exemple, un Juif ne croit pas que le Nouveau Testament est la parole de Dieu, si un Musulman ne reconnaît pas Jésus comme le fils de Dieu, ou si un Chrétien ne reconnaît pas Mahomet comme le messager de Dieu ils ne changeront aucun droit civil. L'Etat doit accorder les mêmes droits à tous les citoyens, antérieurement à toute religion.

TROISIEME PARTIE :

PLAN PROVISOIRE DE LA FUTURE THESE, DEFINITION DES CONCEPTS CLES ET BIBLIOGRAPHIE EN PARTIE COMMENTEE.

III. 1. Plan provisoire de la future thèse

Titre : de la théorie de l'homme à la conception de l'inégalité selon la pensée de ROUSSEAU

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : LA NATURE ET L'HOMME

I. 1 : LE STATUT PHYSIQUE DE L'HOMME

I. 1. 1 : L'homme et les besoins

I. 1. 2 : L'homme et le corps

I. 2 : LE STATUT METAPHYSIQUE DE L'HOMME

I. 2. 1 : L'homme et la liberté

I. 2. 2 : L'homme et la perfectibilité

I. 2. 3 : L'homme et le langage

I. 3 : LE STATUT MORAL DE L'HOMME

I. 3. 1 : L'homme et l'amour de soi

I. 3. 2 : L'homme et la pitié

I. 3. 3 : L'homme et la vertu

DEUXIEME PARTIE : L'HOMME ET LA SOCIETE

II. 1 : PROCESSUS DE DENATURATION DE L'HOMME

II. 1. 1 : les causes objectives de la dénaturation de l'homme

II. 1. 2 : les causes subjectives de la dénaturation de l'homme

II. 1. 3 : La nécessité de s'organiser en société

II. 2 : LA PREMIERE PHASE DE LA SOCIALISATION DE L'HOMME

II. 2. 1 : L'association libre

II. 2. 2 : L'âge des cabanes

II. 2. 3 : La communauté sauvage

II. 3 : LA DEUXIEME PHASE DE LA SOCIALIZATION DE L'HOMME

II. 3. 1 : La découverte du fer et du blé

II. 3. 2 : La naissance de la propriété privée

II. 3. 3 : La naissance des premières règles de justice

TROISIEME PARTIE : DU FONDEMENT DE L'INEGALITE A LA PRECONISATION DU CONTRAT SOCIAL

III. 1 : FONDEMENT DE L'INEGALITE

III. 1. 1 : Inégalité sociale

III. 1. 2 : Inégalité économique

III. 1. 3 : Inégalité politique

III. 2: LA DECOUVERTE DU DROIT

III. 2. 1 : Le pacte d'association

III. 2. 2 : le pacte de gouvernement

III. 2. 3 : Corruption du gouvernement et servitude

III. 3 : DU CONTRAT SOCIAL

III. 3. 1 : La conception rousseauiste du contrat social

III. 3. 2 : Le rôle du contrat social

III. 3. 3 : La société et le contrat social

III. 2. : Définition des concepts clés

Amour de soi : sentiment naturel qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation, instinct de conservation ou effort par lequel chacun tend à se conserver dans son être.

Amour-propre : sentiment relatif, factice et né dans la société, qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi que tout autre. Tirant son origine de comparaisons, il assujetti l'homme social à l'empire de l'opinion.

Bonté : manifestation de bienveillance, caractère d'une personne agréable.

Cité : du grec « polis », la cité est en effet pour un grec le cadre de la vie politique. Dans le cadre de la pensée de ROUSSEAU, la cité est une communauté organisée et maintenue par des lois.

Contrat social : convention imaginée par ROUSSEAU constituant selon lui l'idéal d'une société politique.

Corps : organisme permettant l'exercice des fonctions nécessaires de la vie de l'homme.

Droit : règle idéale et légitime instaurant un arbitrage entre les hommes. Il permet de réclamer ou d'exiger quelque chose, et il est autorisé par des lois plus ou moins explicites, ou au sens strict le plus conforme au devoir moral.

Droit naturel : doctrine du droit idéal, indépendant de l'Etat, qui découlerait de la raison et de la nature de l'homme.

Droit positif : ensemble de règles qui résulte des lois écrites garantissant les rapports entre les membres d'une société.

Despotisme : il représente la forme extrême de la corruption des gouvernements, mais aussi la phase ultime de l'évolution catastrophique de l'état civil, tel qu'il se rencontre déjà dans certains pays.

Egalité : principe selon lequel tous les individus se présentent de façon identique par suite de l'universalité de la nature humaine. Du point de vue politique et moral, elle est l'application de la loi à tous les citoyens sans discrimination.

Etat : organisation politique de la cité, qui a comme fin, la liberté, l'intégrité du corps social.

Etat de nature : peut désigner :

-La situation originelle de l'homme avant les premiers développements des facultés. Essentiellement caractérisé par la solitude primitive, il précède les premiers groupements humains ;

-L'état pré-juridique. Selon les théoriciens de l'école du droit naturel, l'état de nature s'oppose à l'état civil institué par le pacte social.

Homme : sujet du processus historique, du développement de la culture matérielle et spirituelle lié génétiquement à d'autres formes de la vie dont il se distingue aux autres êtres grâce non seulement à sa faculté de penser mais aussi et surtout à la liberté.

Inégalité : expression qui traduit que deux choses ou deux personnes ne sont pas égales, en dimension, en durée, en valeur, en qualité, en quantité.

Innocence : absence de sentiment du culpabilité, pureté de conscience méconnaissant le mal.

Justice : fruit d'un arbitrage équitable qui désigne le respect d'une certaine égalité entre les humains.

Liberté : pouvoir qu'à l'homme de concourir à ses actions en qualité d'agent volontaire. Elle s'oppose à l'instinct de l'animal, et représente avec la perfectibilité l'un des deux traits distinctifs de l'humanité.

Loi : règle impérative émanant d'une autorité souveraine.

Nature : monde environnant dans toute la variété infinie de ses manifestations. Elle est, selon ROUSSEAU, la conscience morale, une réalité qui nous rappelle notre vie originelle, la voie précieuse.

Pacte social : c'est la convention que les membres d'une même communauté passent les uns avec les autres et au terme duquel ils renoncent à leur indépendance afin de mettre fin à l'état de guerre.

Perfectibilité : faculté de se perfectionner, qui à l'aide de circonstances, développe successivement toutes les autres et réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu.

Pitié : sentiment de sympathie qui inspire le spectacle des souffrances d'autrui. ROUSSEAU la définit comme sentiment naturel qui, modérant dans chaque individu l'activité de l'amour de soi, concourt à la conservation mutuelle de toute espèce.

Propriété privée : il s'agit pour l'essentiel de la propriété foncière. Elle n'apparaît qu'avec l'agriculture et décolle originellement de la volonté de s'assurer du fruit de son travail.

Société : au sens large, la société désigne tout ensemble organisé d'individus humains ou animaux unis par des relations et d'interdépendances ; au sens stricte, elle signifie le milieu humain structuré dans lequel tout homme se trouve intégré.

Souverain : instance qui, dans une société, détient en droit le pouvoir représentatif de la communauté.

Vertu : disposition habituelle à accomplir le bien, à réaliser un acte moral.

Volonté générale : volonté ayant pour objet et intérêt commun, et s'exprimant par un vote auquel prennent part tous les citoyens.

III. 3 : Bibliographie en partie commentée

Cette bibliographie présente la liste d'ouvrages et d'articles qui contribuent à notre investigation. Dans ce chapitre, nous avons deux types de bibliographies : la bibliographie commentée et la bibliographie provisoire. La première commente quelques ouvrages de ROUSSEAU permettant d'établir ce projet. Ce commentaire a pour but d'en dégager les idées principales qui y sont en rapport d'une manière ou d'une autre. La seconde se contente tout simplement de dresser la liste des ouvrages sur ROUSSEAU et de différents autres ouvrages qui ont trait à notre thème. Ces derniers sont classés par ordre alphabétique du nom de l'auteur. Ils constituent les ouvrages lus et ceux que nous n'avons pas pu consulter et que nous espérons les consulter dans les futures recherches.

I. OUVRAGES DE ROUSSEAU

1750 : 1-*Discours sur les sciences et les arts*. Paris : Gallimard, 1964.

2- *Discours sur les sciences et les arts-Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris : Flammarion, 1971, 253 pages.

Dans le *Discours sur les sciences et les arts*, ROUSSEAU remet en cause les progrès de la science et de la culture. Selon lui, ces progrès ne servent qu'à masquer les réalités sociales en aidant les personnes au pouvoir, les riches, les puissants à asservir les autres. Ils sont des instruments qui servent à corrompre les mœurs. Ainsi, portent-ils atteinte à la dignité de l'homme. Et voici ce que ROUSSEAU écrit : « *Nos âmes se sont corrompues à mesure que nos sciences et nos arts se sont avancés à la perfection.* »

1755 : 3-*Discours sur l'origine de l'inégalité*, *Essai sur l'origine des langues*, Paris : Librairie Larousse, 1967, 146 pages

4-*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Gallimard, 1969, 286 pages.

5-*Discours sur l'origine de l'inégalité*, Paris : Librairie Larousse, 1972, 145 pages.

6-*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Nathan, 1981, 158 pages.

7-*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris : Hatier, 1999, 176 pages.

Dans cet ouvrage, ROUSSEAU fait un éloge de la nature, et de l'homme naturel. L'homme naturel était un être indépendant et libre. Ce sont cette indépendance et cette liberté naturelle qui posent l'égalité ontologique entre les individus naturels. Ces derniers se préoccupent seulement à satisfaire leurs besoins physiques. Ne regardant que ce qui est utile pour sa vie, chacun mène une existence solitaire. C'est cette solitude qui fait de l'homme naturel un être vigoureux, innocent, bon, sans vice. Car pour être vicieux, méchant, il faut vivre parmi les autres.

La seconde partie de cet œuvre montre la transformation de l'homme naturel en l'homme social. Il note un état intermédiaire entre l'existence primitive et la civilisation, un état qui est, selon ROUSSEAU, le plus heureux. Car les hommes tout en étant libres, jouissent entre eux de la douceur de la vie champêtre qui introduit, par la suite la propriété privée, source de l'inégalité parmi les hommes, changeant le pouvoir légitime en pouvoir arbitraire.

1758 : 8. *La lettre à d'Alembert*, Paris : Flammarion, 1967, 253 pages.

Dans cet œuvre, ROUSSEAU dénonce la question du théâtre. Selon lui, cet art est dangereux pour nos mœurs. Tout en étant plus près de la vie, le théâtre est immoral. A la différence de VOLTAIRE et de DIDEROT qui soutiennent que le théâtre sert à corriger nos vices, ROUSSEAU affirme que le théâtre est un « poison littéraire » ; il entretient la vanité, la fainéantise, le luxe, l'impudicité.

En effet, ROUSSEAU ne dénonce pas le théâtre en tant que tel, ce qu'il rejette, c'est la manière dont on l'applique. Le théâtre, ou les spectacles en générale sont neutres. C'est leurs mis en œuvre qui fait qu'ils soient bons ou mauvais :

« *Les spectacles sont faits pour le peuple, qu'ils ne sont en soi ni bons ni mauvais : on peut approuver un théâtre qui donnerait des leçons agréables et utiles pour toutes les conditions, et désapprouver les spectacles qui entretiennent la vanité, la fainéantise, le luxe, l'impudicité* »³⁷

1761 : 9-*Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Paris : Librairie Larousse, 1937, 100 pages.

10- *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Paris : Flammarion, 1937, 417 pages.

Julie ou la Nouvelle Héloïse est un roman d'amour. Dans cet œuvre, ROUSSEAU présente Julie claire et pieuse. Ici, nous voyons la sensibilité de ROUSSEAU sur la nature. Ce qui lui intéresse, c'est l'harmonie qui unit le paysage au sentiment. Son amour de la nature se traduit par l'éloge de la vie de la campagne, une vie qui est opposée aux problèmes, aux difficultés, aux mensonges et aux ambitions de la vie urbaine. A la campagne, on apprend à aimer l'humanité, alors que dans les grandes villes on n'apprend qu'à se haïr les uns des autres. La politesse de

³⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Lettre à d'Alembert*. Paris : Flammarion, 1967, p. 22.

la ville prouve que l'amour n'est qu'illusion : « *le spectacle de la haine du peuple me causait un déchirement de cœur que je ne pouvais plus supporter.* »³⁸

1762 : 11-*Emile ou de l'éducation*, Paris : Gallimard, 1966, 632 pages

12-*Emile ou de l'éducation*, in œuvres complètes, Paris : Seuil, 1971, pp.16-325.

L'Emile est un traité de l'éducation. Dans ce livre, ROUSSEAU imagine de refaire sa propre éducation à travers celle d'un élève, Emile. Il imagine une méthode d'enseignement en accord avec ses principes. Cette méthode n'est rien d'autre que la méthode naturelle. Les exigences fondamentales de cette méthode sont :

Il faut que l'enfant soit considéré comme un enfant et non comme un adulte. Pas de livres, pas de recettes, l'enfant s'instruit par l'expérience au contact des choses. Le maître est là pour l'aider et non pas pour imposer des connaissances toutes préparées. La première éducation sera une éducation négative et libre.

Il reste une question d'une grande importance : celle de l'amour. Le vrai amour doit s'élever sur la base de la vertu. La vertu est la seule route du vrai bonheur.

Le dernier point, c'est la question de la religion. Pour ROUSSEAU, la religion ne peut être qu'une religion naturelle qui ne nous a été donnée par personne. Il pense qu'il existe un Etre Suprême dont nous avons connaissance par l'ordre sensible de l'univers et par le sentiment intérieur.

En définitive, l'Emile s'inscrit dans la suite d'idées exposées dans le *Discours II* : faute de pouvoir retourner à l'état de nature, l'éducation doit tout au moins conduire l'homme aussi proche que possible de la nature, et éviter les contaminations néfastes de la vie sociale dégénérée.

1762 : 13-*Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1966, 190 pages

14-*Du contrat social*, Paris : Union générale, 1973, 438 pages.

³⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* in Jean-Jacques ROUSSEAU, *la vie et l'œuvre de Raymond LICHET*, Paris : Hachette, 1971, p. 53.

15-*Du contrat social* précédé d'un « *Essai sur la politique de Rousseau* » de Bertrand de JOUVENEL, Paris : Librairie générale française, 1978, 447 pages.

16-*Du contrat social*, Paris : Flammarion, 1992, 189 pages

Du contrat social est une construction purement théorique. C'est une œuvre qui résume la constitution politique chez ROUSSEAU : « *l'homme est né libre, et partout il est dans les fers.* »³⁹

La nature a fait l'homme libre, mais la société est mal faite. En ce sens, il faut établir un processus qui redonne à l'homme sa liberté. Ce processus n'est rien d'autre que le contrat social. Celui-ci est juste dans la mesure où les hommes doivent l'accepter librement et abandonner tous leurs droits personnels à la communauté, formée par l'ensemble de ceux qui sont d'accord avec les termes du contrat. C'est ainsi, qu'ils pourront être assurés de l'égalité et de la liberté car :

« *Chacun se donnant à tous ne ses donne à personne ; et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.* »⁴⁰

Chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous ; et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres. Mais pour qu'il puisse fonctionner, il faut une volonté générale à laquelle tous doivent obéir. Cette volonté est celle de la majorité. Cette majorité n'a pour souci que l'intérêt de tous et non pas l'intérêt particulier. C'est en vue d'éviter cet intérêt particulier que ROUSSEAU demande une égalité économique, sociale et politique. Mais pour faire appliquer les décisions, il faut un gouvernement. Ainsi, ROUSSEAU préconise la République comme étant le meilleur gouvernement. Dans ce régime, la volonté de tous les citoyens est, en principe, la plus forte.

1770 : 17-*Les Rêveries du promeneur solitaire*, Paris : Flammarion, 1964, 173 pages.

³⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris : Union générale, 1973, p. 60.

⁴⁰ Ibid. p. 73.

18-*Les Rêveries du promeneur solitaire*, Paris : Librairie générale française, 1983, 320 pages

19-*Les confessions*, Paris : Flammarion, 1968, 444 pages.

20-*Les confessions*, Paris : Librairie générale française, 1972, 512 pages.

II. OUVRAGES SUR ROUSSEAU.

21- BELLENOT. S. L, *L'amour dans la nouvelle Héloïse*. Paris : Gallimard, 1953.

22- BENTHAM Jeremy, *Le droit constitutionnel*, Paris : L'Harmattan, 2001, 321 pages.

23- BERLIN Isaik, *Essai sur l'histoire des idées*. Paris : Albin Michel, 1988, 405 pages.

24- BOSS Daniel, *Littérature et langage ; les genres et les thèmes*, Paris : Nathan, 1974.

25- BOUCHARDY, *Une définition de la conscience par Jean-Jacques Rousseau*, Paris : Gallimard, 1952.

26- BOUILLON, *Le XVIII^e siècle et ses racines*, Paris : Bordas, 1981, 384 pages.

27- BOUVIER. B, *Jean-Jacques Rousseau*. Genève, 1912.

28- BREDIF. L, *Du caractère intellectuel et moral de Jean-Jacques Rousseau*. Paris : Gallimard, 1930.

29- BURGELIN Pierre, *La philosophie de l'existence chez Jean-Jacques Rousseau*, Paris : PUF, 1952.

30- BURGELIN. P, *La philosophie de l'existence de Jean-Jacques Rousseau*, Paris : Gallimard, 1952.

- 31- CHATELET François, *La philosophie : de Galilée à Jean-Jacques Rousseau*, Paris : Hachette, 1979, 347 pages.
- 32- CHATELET François, *Les idéologies : de Rousseau à Mao*, Paris : Marabout, 1981, 320 pages.
- 33- DE DIEU Jean, *Les philosophes du XVIII^e siècle*, Paris : Librairie Hatier, 1936, 606 pages.
- 34- DENIS Michel, *Le XVIII^e siècle*, Paris : Librairie A. Colin, 1970, 349 pages.
- 35- DERATHE Robert, *Rousseau et la science politique de son temps*, Paris : PUF, 1950.
- 36- DERATHE. R, *Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*, Paris : Gallimard, 1950.
- 37- DERIDA Jacques, *De la grammatologie*, Paris : Minuit, 1967.
- 38- DURAND Georges, *Etats et institutions XVI^e XVIII^e siècle*, Paris : A. Colin, 1969, 311 pages.
- 39- EIGELDINGER. M, *Jean-Jacques Rousseau et la réalité de l'imaginaire*. Paris : Neuchâtel, 1962.
- 40- FICHE *Fondement du droit selon les principes de la doctrine de la science*. Paris : PUF, 1984, 422 pages.
- 41- GOLDSCHMIDT Victor, *Anthropologie et politique : les principes du système de Rousseau*, Paris : J. Vrin, 1983.
- 42- GOUHIER. E, *Nature et Histoire chez Rousseau*. Paris : Gallimard, 1965.
- 43- GROETHUYSEN. B, *Jean-Jacques Rousseau*. Paris : Gallimard, 1949.
- 44- GUILLERMIT, *La liberté*, Paris : Hachette, 1959, 96 pages.
- 45- JEANNIERE Abel, *Libertés sans modèles*, Paris : Aubier-Montaigne, 1980, 128 pages.

- 46- JOUVENEL Bertrand, *Du contrat social de Jean-Jacques Rousseau, précédé d'un essai sur la politique de Rousseau*, Paris : Hachette, 1978, 446 pages.
- 47- KALINOWSKI George, *Le problème de la vérité en morale et en droit*, Lyon : Emmanuel Vitte, 1967, 288 pages.
- 48- KHODOSS Florence, *Du contrat social, les classiques de la philosophie*, Paris : Hatier, 1999.
- 49- LANSON. G, *L'unité de la pensée de Rousseau*. Paris : Gallimard, 1912.
- 50- LEJEUNE. PH, *Le pacte autobiographique*. Paris : Seuil, 1975.
- 51- LICHET Raymond, *Rousseau, la vie et l'œuvre*, Paris : Librairie Hachette, 1971, 80 pages.
- 52- MARKOVIC Marko, *La philosophie de l'inégalité*, Paris : Nouvelles Editions latins, 1978, 315 pages.
- 53- PASCAL Brunckner, *La tentation de l'innocence*, Paris : Gasse et Fasquelle, 1995, 280 pages.
- 54- PASCAL Georges, *Les grands textes de la philosophie*. Paris : Librairie Larousse, 1997, 504 pages.
- 55- PHILONENKO Alexis, *Jean-Jacques Rousseau et la pensée du malheur*, Paris : J. Vrin, 1974.
- 56- POLIN Raymond, *La politique de la solitude : Essai Jean-Jacques Rousseau*, Paris : Sirey, 1974.
- 57-PUTALLAZ, François Xavier, *Insolente liberté. Controverses et condamnations au XVIII^e siècle*. Paris : Edition universitaire, 1995
- 58- RIVERO Jean, *Les libertés publiques* [Tome I], les droit de l'homme, Paris : PUF, 1974, 319 pages.

- 59- SALEM Jean, *Le bonheur ou l'art d'être heureux par gros temps*, Paris : Bordas, 2006, 286 pages.
- 60- SALOMON-BAYET Claire, *Jean-Jacques Rousseau ou l'impossibilité unité*, Paris : Seghers, 1972, 188 pages.
- 61- SIMEON Jean Pierre, *Du contrat social de Jean-Jacques Rousseau, précédé de la démocratie selon Rousseau*, Paris : Seuil, 1977, 314 pages.
- 62- SOBOUL Albert, *Le siècle des lumières* [Tome I], Paris : PUF, 1977, 64 pages.
- 63- STAROBINSKI Jean, *L'œil vivant*, Paris : Gallimard, 1980.
- 64- STAROBINSKI Jean, *La transparence et l'obstacle*, Paris : Gallimard, 1971, 461 pages.
- 65- STAROBINSKI Jean, *Le remède dans le mal, critique et légitimation de l'artifice à l'âge des lumières*, Paris : Gallimard, 1989, 293 pages.
- 66- STAROBINSKI Jean, *Les emblèmes de la raison*, Paris : Flammarion, 1989.
- 67- STRAUSS. L, *Droit naturel et histoire*. Paris : Plon, 1964.
- 68- TODOROV Tzvetan, *Frêle bonheur, Essai sur Rousseau*, Paris : Hachette, 104 pages.

III. AUTRES OUVRAGES

- 69- ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris : J. Vrin, 1983.
- 70- ARISTOTE, *La politique*, Paris : Paris : J. Vrin, 1977, 592 pages.
- 71- ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique, Montesquieu, compte, Marx Durkin, Paréto, Weber*. Paris : Gallimard, 1964, 665 pages.
- 72- BARANES. W, *La justice*. Paris : Autrement, 2002, 215 pages.
- 73- BEAUDLAIRE Charles, *Les fleurs du mal*. Paris : Flammarion, 1994, 155 pages.
- 74- BEAUVOIR Cécile, *En vie d'amour*. Paris : Minuit, 2002, 74 pages.

- 75- BERTRAND Saint Sernin, *L'action politique selon Simone Weil*. Paris : Cerf, 1988, 199 pages
- 76- BOUDIEU Pierre, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*. Paris : Minuit, 1988, 128 pages.
- 77- BOULLON, *Le XIX^e siècle et ses racines*. Paris : Bordas, 1981, 384 pages.
- 78- BOURGEOIS Bernard, *La pensée politique de Hegel*. Paris : PUF, 1969, 153 pages.
- 79- BOURJOL Maurice, *Droit et liberté*. Paris : Masson, 1984, 356 pages.
- 80- CALVEZ J. Y, *La pensée de Karl Marx*. Paris : Bordas, 1966, 664 pages
- 81- CAMUS Albert, *L'étranger*. Paris : Gallimard, 1957, 186 pages
- 82- CANNING, Joseph, *Histoire de la pensée politique médiévale*. Paris : P.U.F, 2003.
- 83- CHEVALIER Jean, *Histoire de la pensée*. Paris : Flammarion, 1966, 756 pages.
- 84- CLARTES, *Les lois de la pensée*. Paris : Technique, 1970.
- 85- COLOMBEL Jeannette, Jean-Paul Sartre, *Un homme en situation*. Paris : Librairie générale française, 1985, 416 pages.
- 86- COMBES Joseph, *Valeur et liberté*. Paris : PUF, 1960, 112 pages
- 87- DAYRAS Michels, *Liberté, Egalité ... et les femmes ?* Paris : Librairie Arbitre, 1966, 207 pages.
- 88- DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard, 1949, 663 pages.
- 89- DE FONTETTE François, *Le racisme*. Paris : PUF, 1975, 128 pages.
- 90- DESCARTES René, *Discours de la méthode*. Paris : Flammarion, 1966.
- 61- DESCARTES René, *Méditations*. Paris : Librairie Larousse, 146 pages.

- 92- DESCHOU Marcel ; GARGEY Jacques ; BIGLIER Pierre, *Philosophie morale (l'action)*. Paris : PUF, 152 pages.
- 93- DIDEROT, *Œuvres philosophiques*. Paris : Garnier-Frères, 1964, 664 pages.
- 94- DUVERGER Maurice, *La démocratie sans le peuple*. Paris : Seuil, 1967, 272 pages.
- 95- EPICURE, *Lettres*. Paris : Nathan, 2002, 144 pages.
- 96- EVDOKIMOV. P, *L'amour de Dieu*. Paris : Seuil, 1973, 182 pages.
- 97- FARGO Bela, *L'état de liberté*. Paris : Aubier-Montaigne, 1981, 239 pages.
- 98- FEREYOLLES Gérard, *Pascal et la raison du politique*. Paris : PUF, 1904, 294 pages.
- 99- GABRIEL Mark. A, *Jésus et Mahomet*, Paris : Odile Favre, 2010, 318 pages.
- 100- GISCARD D'ESTAING Valery, *La démocratie française*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1976, 192 pages.
- 101- GLUCKSMANN André, *La plus belle histoire de la liberté*. Paris : Seuil, 2009
- 102- GRATELOUP .L, *Les philosophes de Platon à Sartre*. Paris : Hachette, 1985, 196 pages.
- 103- GROETHUYSEN Bernard, *Philosophie de la révolution française*. Paris : Gallimard, 1956, 642 pages.
- 104- GUCHE Paul, *Conférences de philosophie du droit*. Paris : Librairie Delloz, 1928, 129 pages.
- 105- GUY-GRAND Georges, *La pensée de Prodhon*. Paris : Bordas, 1947, 237 pages.
- 106- GUYOT Charly, *Diderot*. Paris: Seuil, 1953, 191 pages.
- 107- HAAR Michel, *Heidegger et l'existence de l'homme*. Paris : Jérôme, 1990, 239 pages.

- 108- HALLOWELL John, *Les fondements de la démocratie*. Paris : Gallimard, 1954, 200 pages.
- 109- HAYEK Frederick, *La route de la servitude*. Paris : P.U.F. 2005
- 110- HEGEL, Leçon sur la religion. Paris : J. vrin, 1970 ; 147 pages
- 111- HEIDEGGER Martin, *Etre et Temps*. Paris : Gallimard, 1986, 595 pages.
- 112- HOBBES Thomas, *De la nature humaine*. Paris : PUF, 1971, 172 pages.
- 113- HOBBES Thomas, *Du citoyen, Principe fondamentaux de la philosophie de l'Etat*. Paris : Flammarion, 1996.
- 114- HOBBES Thomas, *Léviathan, Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile*. Paris : Sirey, 1971.
- 115- HUME David, *Dialogue sur la religion naturelle*. Paris : PUF, 1973, 128 pages.
- 116- HUME David, *Enquête sur l'entendement humain*. Paris : PUF, 1977, 224 pages.
- 117- HUSSERL, *Méditations cartésiennes, introduction à la phénoménologie*. Paris : J Vrin, 1989, 134 pages.
- 118- HYPOLEITE Jean, *Introduction à la philosophie de Hegel*. Paris : Seuil, 1983, 126 pages.
- 119- JANKELEVITH Sophie, *L'amitié*. Paris : Autrement, 2002, 207 pages.
- 120- JEANNIERE Abel, *Histoire de la philosophie sociale*. Paris : Institut catholique, 1970.
- 121- KANT Emmanuel, Critique de la raison pratique. Paris : P.U.F, 1960
- 122- KANT Emmanuel, Critique de la raison pure. Paris : PU.F, 1965.
- 123- KANT Emmanuel, *Fondement de la métaphysique de mœurs*. Paris : Librairie Hatier, 1984, 84 pages.

- 124- KANT Emmanuel, *Fondement de la métaphysique des mœurs*. Paris : Librairie Delagrave, 1974, 212 pages.
- 125- KANT Emmanuel, *Prolégomènes à toute métaphysique future*. Paris : J. Vrin, 1969.
- 126- KANT Emmanuel, *La religion dans les limites de la simple raison*. Paris : J. Vrin, 1968.
- 127- KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du soi, Essai sur la théorie politique au Moyen-âge*. Paris : Gallimard, 1962, 638 pages.
- 128- KARTACHKINE. V, *Les droits de l'homme et la coopération internationale*. Moscou : Agence de presse Novosti, 1977, 88 pages.
- 129- KERVGAN Jean-François, *La politique entre spéculation et positivité*. Paris : PUF, 1992, 345 pages.
- 130- KIERKEGAARD Soëren, *Etape sur le chemin de la vie*. Paris : Gallimard, 1979, 228 pages.
- 131- KIERKEGAARD Soeren, *Traité du désespoir*. Paris : Gallimard, 1949, 253 pages.
- 132-KRYGIER Rivon, *A la limite de Dieu. L'énigme et l'omniscience divine et libre arbitre humain dans la pensée juive*, Paris : PUF, 1998.
- 133- *La Bible, Ancien et Nouveau testament*, traduit de l'hébreu et du grec en français courant, Ed Alliance Biblique universelle, 1982, 1638 pages.
- 134- *Le Coran*, Arabie saoudite, 1420 de l'hégire.
- 135- LAGARDE André, MICHEL Laurent, *Le XVIII^e siècle*. Paris : Bordas, 1966, 418 pages.
- 136- LEFEVRY Roger, *La métaphysique de Descartes*. Paris : PUF, 1959, 128 pages.

- 137- LEVINAS Emmanuel, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*. Paris : Martinus Nijhoff, 1990, 288 pages.
- 138- LEVINAS Emmanuel, *De l'existence à l'existant*. Paris : J. Vrin, 1993, 173 pages.
- 139- LEVINAS Emmanuel, *Difficile liberté*. Paris : Albin Michel, 1976, 380 pages.
- 140- LEVINAS Emmanuel, *Le temps et l'autre*. Paris : PUF, 1996, 92 pages.
- 141- LEVINAS Emmanuel, *Liberté et commandement*. Paris : Fata Morgana, 1996, 92 pages.
- 142- LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris : Librairie Plon, 1962, 397 pages.
- 143- LOCK John, *Deuxième traité du gouvernement civil*. Paris : J. Vrin, 1977.
- 144- MACHIAVEL Nicolas, *La politique*. Paris : PUF, 1968, 227 pages.
- 145- MACHIAVEL Nicolas, *Le prince*. Paris : Bordas, 1986, 192 pages.
- 146- MAÎMONIDE, *Traité d'éthique*. Paris : Desclée Brouwer, 2001
- 147- MALSON Luis, *L'enfant sauvage*, Paris : Flammarion, 1962
- 148- MANENT Pierre, *Les libéraux* [Tome I]. Paris : Hachette, 1986, 315 pages.
- 149- MARCEL Gabriel, *La dignité humaine et ses assises existentielles*. Paris : Aubier-Montaigne, 1964, 219 pages.
- 150- MARGARET Mead, *Mœurs et sexualité en Océanie*. Paris : Librairie Plon, 1963, 542 pages.
- 151- MARITIN Jacques, *Le christianisme et la démocratie*. Paris : Desclée de Brower, 1989, 126 pages.
- 152- MARITIN Jacques, *Le droit de l'homme*, Paris : Desclée de Brower, 1989, 143 pages.

- 153- MARITIN Jacques, *L'homme et l'Etat*, Paris : PUF, 1965.
- 154- MARX Karl, *Droit et liberté*. Paris : PUF, 1986, 224 pages.
- 155- MARX Karl, *Le manifeste du parti communiste*. Paris : J. Vrin, 1982, 163 pages.
- 156- MARX Karl, *Les manuscrits de 1844 : Economie politique et philosophie*. Paris : Seuil, 1972, 1175 pages.
- 157- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois* [Tome I]. Paris : Librairie Larousse, 1969, 163 pages.
- 158- MORIN Edgar, *L'homme et la mort*. Paris : Seuil, 1970, 385 pages.
- 159- MOSSE-BASTIDE Rose Marie, *La liberté*. Paris : PUF, 1974, 168 pages.
- 160- MOUNIER Emmanuel, *Communisme, Anarchie et Personnalisme*. Paris : Seuil, 1966, 192 pages.
- 161- NAERT Emilienne, *La pensée politique de Leibniz*. Paris : PUF, 1964, 116 pages.
- 162- NEMO Philippe, *Histoire de libéralisme en Europe*, Paris : PUF, 2006
- 163- NAIR Sami, *Machiavel et Marx*. Paris : PUF, 1984, 238 pages.
- 164- NIETZSCHE, *La généalogie de la morale*. Paris : Mercure de France, 1972, 256 pages.
- 165- NIETZSCHE, *Par de là le bien et le mal*. Paris : Aubier-Michel, 1978.
- 166- NIETZSCHE, *La volonté de puissance*. Paris : Minuit, 1990.
- 167- PASCAL Georges, *Pour connaître la pensée de Kant*. Paris : Bordas, 1966.
- 168- PASCAL, *Pensée*. Paris : Garnier-Frère, 1964, 345 pages.
- 169- PASSET René, *L'illusion néo-libéral*. Paris : Flammarion, 2001.
- 170- PATOCHA Jean, *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire*. Paris : PUF, 1990.

- 171- PLATON, *La République*. Paris : Flammarion, 1966, 510 pages.
- 172- PLATON, *Les lois ou de la législation*. Paris : Gallimard, 1950, 598 pages.
- 173- POLANYI Michael, *Logique de la liberté*. Paris : PUF, 1989, 255 pages.
- 174-RAWLS John, *Libéralisme politique*. Paris : PUF, 2006
- 175- RICOEUR Paul, *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil, 1990, 430 pages.
- 176- RUSS Jacqueline, *Histoire de la philosophie de Socrate à Foucault*. Paris : Hatier, 1985, 155 pages.
- 177- SAHEL Claude, *La tolérance*. Paris : Autrement, 2002, 224 pages.
- 178- SAINT-LAUR Raymond, *La volonté, comment l'orienter, lui donner de l'élan, l'entraîner à l'effort, l'utiliser pour réussir dans la vie*. Paris : Aubanel, 1969, 171 pages.
- 179- SARTRE Jean-Paul, *L'être et le néant*. Paris : Gallimard, 1943, 699 pages.
- 180- SARTRE Jean-Paul, *L'existentialisme est un humanisme*. Paris : Gallimard, 1996, 127 pages.
- 181- SPINOZA Baruch, *L'éthique*, Paris : Gallimard, 1954, 379 pages.
- 182- SPINOZA Baruch, *Traité du gouvernement politique*, Paris : Grenier-Frères, 1966, 226 pages.
- 183- SPINOZA Baruch, *Traité théologico-politique*. Paris : Flammarion, 1965, 380 pages.
- 184- STRAUSS Léo, *Droit naturel et histoire*. Paris : Plon, 1966.
- 185- TERREL Jean et MONTAIGNE Michel, *HOBBES*. Paris : Marketing, 1997, 64 pages.
- 186- TIBORMENDE, *Entre la peur et l'espoir ; réflexion sur l'histoire d'aujourd'hui*. Paris : Seuil, 1958, 256 pages.

- 187- TORQUAT Paul François, *L'appel à la liberté*. Fianarantsoa : Ambozontany, 1986, 69 pages.
- 188- VOLTAIRE *Dictionnaire philosophique*. Paris : Flammarion, 1976, 380 pages.
- 189- VOLTAIRE, *Candide ou l'optimisme*. Paris : Bordas, 1982,
- 190- WEIL Eric, *Philosophie politique*, Paris : J. Vrin, 1956, 264 pages.

IV. DICTIONNAIRES

- 191- BARAQUIN Noëlla, *Dictionnaire de philosophie*. Paris : A. Colin, 2005, 345 pages.
- 192- *Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche*. Paris : Hachette, 1999, 760 pages.
- 193- DUROZOI Gérard et ROUSSEL André, *Dictionnaire de philosophie*. Paris : Nathan, 1976, 367 pages.
- 194- *ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS*, Volume 16, Paris : Encyclopédia Universalis, 1968, 1104 pages.
- 195- FOUKQUIE Paul, *Dictionnaire de la langue philosophique*. Paris : PUF, 1960, 1323 pages.
- 196- FROLOV. I, *Dictionnaire de philosophique*. Moscou : Progrès, 1976, 568 pages.
- 197- LALANDE André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris : PUF, 1991, 1323 pages.

V. webographique

- 198- <http://www.yrub.com/philo/rouspo16.htm>.
- 199- <http://www.lodroitpublic.com/hip/rousseau.php>.
- 200- <http://www.irb-cisr.gc.ca/en/>.

CONCLUSION

Toutes les analyses et les observations que nous avons faites à travers ce travail permettent de dire que la philosophie de ROUSSEAU est fondée sur l'étude de l'homme. Elle vise à étudier les conditions physiques, métaphysiques et morales de la vie humaine. L'homme n'est pas un animal raisonnable qui atteint le bonheur dans l'épanouissement de la civilisation. La civilisation, dans sa réalité, bafoue vigoureusement l'essence de l'homme.

L'homme est un être libre ; son essence réside dans la liberté. La liberté est une détermination primordiale et originelle de tout être humain dans sa naturalité. L'homme se définit, aux yeux de ROUSSEAU, par la liberté, et non par la raison. La raison n'est pas une détermination naturelle et spécifique de l'homme. Au contraire, elle détruit l'unité originelle et sépare l'homme de la nature. Elle le nourrit des passions aimantes et douces, haineuses et cruelles.

En effet, la pensée de ROUSSEAU n'a rien contre la raison. Ce qu'elle condamne, c'est l'usage abusif, cette arrogance qui la pousse à oublier la condition, l'essence humaine. C'est une raison qui ne se préoccupe qu'aux instructions scientifiques. Aujourd'hui, c'est l'instruction scientifique qui prime. Or, cette instruction scientifique n'est qu'un savoir à connaître les phénomènes, et non pas à valoriser la dignité humaine. Les instructions scientifiques habituent les hommes à se familiariser aux choses, selon leur efficacité et leur utilité, mais jamais à les apprécier, selon la valeur de la liberté humaine. L'absence du jugement de valeurs dans les sciences et dans les arts fait que l'humain passe au second plan, dans la vie quotidienne. L'homme risque d'oublier que sa détermination première est la liberté. Les fruits de la science et de la technique ne peuvent pas être au même rang que la liberté humaine.

Certes, avec les progrès de la science et de la technique, la liberté humaine devient précaire, tourmentée voire en danger. Dans un monde où beaucoup de faits s'opposent à la dignité humaine (homicide, suicide, génocide, assassinat, attentat, guerre, racisme...) chacun veut s'accaparer des biens de la nature et dominer les autres. D'où l'usage de la force, de la ruse ou de la séduction permettant aux plus forts de mépriser les faibles. Cela incite aux inégalités parmi les hommes.

L'inégalité n'est pas naturelle ; elle est un fait social dont la « semence » est la propriété privée. C'est la propriété privée qui a engendré l'inégalité au sommet de la

pyramide sociale. Elle amène les hommes à entrer en conflits les uns avec les autres. Voilà pourquoi, dans chacun de ses ouvrages, ROUSSEAU a tenté de donner un remède à ce « virus ».

L'œuvre de ROUSSEAU transite par le projet de la nature humaine et d'une histoire de son évolution, pour confronter l'inégalité naturelle et l'inégalité que les hommes ont eux-mêmes instituée. Nous pouvons dire qu'il y a une relation très étroite entre la pensée de ROUSSEAU et son expérience vécue.

Ce n'est pas pour rien que l'on a baptisé le XVIII^e siècle comme siècle des « lumières ». L'homme du XVIII^e siècle a le sentiment de se réveiller d'un long sommeil où les coutumes, le despotisme, le fanatisme et les préjugés étouffaient la pensée. Conscient des pouvoirs que lui confèrent l'esprit critique et la raison, il se libérera du joug de la nécessité surnaturelle, des étrangetés de la coutume, de la tyrannie des despotes en même-temps qu'il favorisera le commerce de prospérité. Soucieux d'un statut nouveau de l'homme, la plupart de philosophes du siècle des « lumières » dont ROUSSEAU nous propose un nouveau processus qui pourrait lui permettre de regagner sa liberté.

L'auteur *Du contrat social* a préconisé le pacte d'association basée sur une convention qui engage les membres du corps social. Ce pacte est légitimé, équitable et utile. Sa légitimité a pour base le « contrat social » ayant pour objectif le bien général.

Cependant, la démarche suivie par ROUSSEAU constitue une véritable ambiguïté. Sa pensée est une schématisation d'un vécu infiniment complexe. Comme il interprète et reconstruit la vie en écartant beaucoup et en retenant peu, avec lui, on est toujours enfermé dans le mythe. Au nom d'un idéal perdu, ROUSSEAU s'est montré certainement une critique sévère à l'humanité actuelle. N'est-il pas un primitif ? La thèse selon laquelle l'homme est libre par nature semble trouver son corrélat dans l'idée que l'homme constitue librement sa nature ; ce qu'il était « en soi », naturellement, il doit le devenir « pour soi », librement et consciemment ; la loi naturelle ne peut pas déterminer, mais inspirer l'homme qui, en dernier instance est le seul à décider ; une philosophie de la nature bien comprise ne peut s'achever que sur un traité d'éducation montre que ROUSSEAU n'a jamais entièrement réussi à dissiper sa recherche sur les voies de l'homme.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE :	5
MOTIVATIONS A PROPOS DU THEME DE RECHERCHE ET PRESENTATION DU THEME.....	5
I. 1. Motivations à propos du thème de recherche.....	6
I. 2. Analyse des aspects objectifs du statut de l'homme.....	8
I. 3. Aspects souhaités pour analyser l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.....	16
DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE.....	23
II. 1. Approche méthodologique.....	24
II. 2. Aperçu générale sur l'œuvre de ROUSSEAU.....	24
II. 3. Objectif de la philosophie de ROUSSEAU	28
TROISIEME PARTIE :	34
PLAN PROVISOIRE DE LA FUTURE THESE, DEFINITION DES CONCEPTS CLES ET BIBLIOGRAPHIE EN PARTIE COMMENTEE.....	34
III. 1. Plan provisoire de la future thèse	35
III. 2. : Définition des concepts clés	37
III. 3 : Bibliographie en partie commentée.....	39
I. OUVRAGES DE ROUSSEAU.....	40
II. OUVRAGES SUR ROUSSEAU.....	44
III. AUTRES OUVRAGES	47
IV. DICTIONNAIRES.....	55
V. webographique.....	55
CONCLUSION	56